



Le maire de Ristigouche, François Boulay. PHOTO : LE DEVOIR



PHOTO : KOJI SASAHARA ASSOCIATED PRESS



RÉSISTER

Lutter dans le présent pour imaginer et dessiner l'avenir

Le Bas-Saint-Laurent en ébullition

RICHARD E. LANGELEUR
Juriste et sociologue

Les élus locaux du Bas-Saint-Laurent ont entrepris de rejeter toute recherche et exploitation des hydrocarbures sur leur territoire. En effet, la municipalité de Sainte-Luce a adopté récemment une résolution rejetant tout forage sur son territoire. Rapidement, les villes et villages de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Mitis ont emboîté le pas en adoptant à leur tour une résolution semblable. Rimouski, la principale ville du Bas-Saint-Laurent, n'est pas demeurée en reste. À son tour, elle adopta une telle résolution.

Vendredi, le 8 mars dernier, une trentaine d'élus provenant des diverses MRC de la région, se sont rencontrés pour discuter de ces questions. L'ingénieur et géologue Marc Durand, moi-même, juriste et sociologue, et le maire de Ristigouche, François Boulay, ont exposé les enjeux scientifiques, juridiques et municipaux de la recherche d'hydrocarbures dans un territoire municipal. Il ressort de ces discussions et débats un refus clair et sans équivoque de toute recherche d'hydrocarbure dans le Bas-Saint-Laurent. Les représentantes et représentants des diverses MRC présentes ont exprimé leur intention de s'objecter également à toute recherche et exploitation des hydrocarbures dans cette région. C'est donc une large coalition populaire, municipale et sociale qui émerge actuellement dans cette région et qui illustre, une fois encore, l'inacceptabilité sociale de tels projets.

Cette opposition se conjugue avec la démarche des municipalités réclamant une meilleure protection de leurs sources d'eau potable.

Il ressort de ces discussions et débats un refus clair et sans équivoque de toute recherche d'hydrocarbure dans le Bas-Saint-Laurent.



MANIF DU 15 MARS 2019

POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Les jeunes tournent le dos aux hydrocarbures. PHOTO : BRUNO DETUNCO

COMITÉ DE RÉDACTION

Vendredi le 15 mars, la jeunesse mondiale s'est exprimée haut et fort: plus de 2 000 manifestations dans 100 pays à travers le monde! C'est la première manifestation planétaire pour le climat, mais sûrement pas la dernière.

À Montréal, la manifestation a fait converger des dizaines de milliers de jeunes, et un certain nombre de moins jeunes, vers les flancs du Mont-Royal pour ensuite se déplacer vers le centre-ville. Un élément remarquable dans cette manif est le nombre important de pancartes préparées par les participants, surtout les moins de 30 ans. Que disaient ces pancartes? Il faut sauver la planète!

Certaines pancartes utilisaient l'humour pour faire passer le message; mais beaucoup

avaient un ton plus sombre, plus dramatique. Sauver une planète qui brûle... le danger est imminent... le climat déraille et la menace est grande. On sent une crainte, ô combien justifiée, chez les jeunes. Naître et grandir dans un climat médiatique de menace imminente ne peut que produire soit une fermeture complète pour se protéger, soit un désir d'action pour contrer l'éco-anxiété. Depuis sa plus tendre enfance, cette génération entend parler des changements climatiques et des dangers qui l'accompagnent.

Fuir ou réagir? L'anxiété est une réaction saine et normale à un bruit de fond auquel trop d'adultes, malheureusement, restent sourds. Les jeunes ont l'oreille plus fine que leurs aînés, c'est bien connu... mais ils ont surtout une sensibilité à fleur de peau.

En 2050, ces personnes auront la cinquantaine. À 19 ans, il est rare qu'on rêve d'avoir 50 ans. La crainte de l'avenir

leur permettra-t-elle de rêver? Pas certain. Le rêve demande un certain espoir, mais lorsque la maison brûle l'espoir est plus difficile.

Si les jeunes ont l'impression que leurs aînés ne prêtent intérêt qu'à leur présent immédiat et que l'avenir de leurs enfants ne les concerne pas, il se crée une distance en termes de valeurs et de préoccupation. À entendre et à lire, le soir même, les analyses de certains commentateurs patentés de l'actualité, on sent que la distance pourrait prendre la forme d'un fossé. «Retournez étudier plutôt que de manifester» était le mot d'ordre de ces bonzes des médias.

Peu de compréhension de la vraie nature du débat scientifique et encore moins de capacité d'écoute. Que reste-t-il lorsque le rêve d'un avenir n'a plus de place? Un présent angoissé et triste?

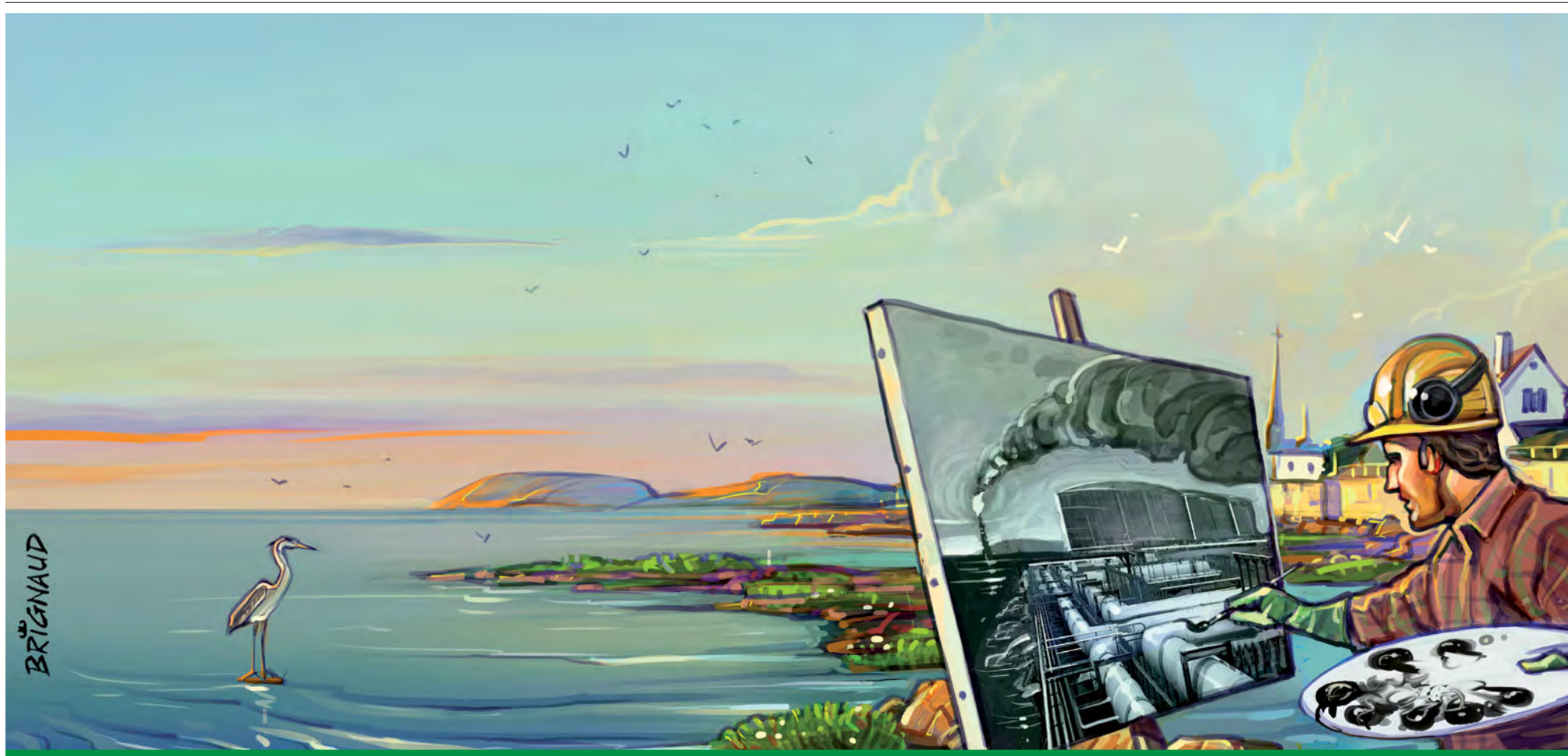
Il y a une chose que ces jeunes ont comprise, la mobilisation, la



Message clair! PHOTO : BRUNO DETUNCO

solidarité et le passage à l'action collective sont des moyens puissants pour ne pas décrocher de la vie et garder volontairement un espoir de changement. L'espoir n'est pas gratuit, il faut l'alimenter quotidiennement.

La manif du 15 mars a démontré que la jeunesse de ce début du XXI siècle a entendu et compris les enjeux globaux qui sont ceux de toute la planète et pas seulement ceux d'un petit coin privilégié. Qu'une jeune étudiante suédoise de 15 ans démarre un mouvement localement et que, 3 mois plus tard, des grèves étudiantes se déploient sur toute la planète, c'est que le goût d'un avenir axé sur le partage et le respect de l'environnement est puissant.



ÉDITORIAL

RÉSISTER: NOTRE ENGAGEMENT

COMITÉ DE RÉDACTION

Notre engagement, en tant qu'organisme bénévole, est de préserver et de faire prévaloir la liberté. Au RVHQ, c'est, par exemple, refuser de penser qu'il est nécessaire de continuer à développer les énergies fossiles. C'est plutôt promouvoir une transition énergétique juste et équitable pour tous les citoyens. Pour le RVHQ, carburer aux hydrocarbures n'est pas une fatalité. Pour nous, choisir une autre voie, entre autres dans le domaine de l'énergie, est tout à fait possible.

La puissance que les humains peuvent déployer aujourd'hui fait qu'ils ont une influence déterminante sur la suite des choses, notamment sur le plan environnemental. Si bien que les choix que nous faisons influencent l'avenir comme jamais auparavant. L'évolution

sur notre planète est plus que jamais affaire de conscience.

Qu'un nombre de plus en plus restreint de personnes aux commandes de compagnies multinationales soient en mesure d'imposer leur choix n'annonce rien de bon pour la liberté. Face à cela, le RVHQ, une organisation citoyenne regroupant des comités membres profondément intégrés dans leur milieu, travaille à diffuser des informations et à multiplier les centres de participation à la prise des décisions ayant un impact majeur sur le futur.

Afin de protéger le climat, la biodiversité et les écosystèmes, comme le prévoit sa mission, le RVHQ promeut l'affranchissement des énergies fossiles. Il prend part à l'action qui vise à ce que cesse la destruction des conditions de vie. Ce deuxième numéro du Journal est destiné à contribuer à mettre fin à cette destruction, première condition pour préserver la liberté et la faire prévaloir sur les intérêts mercantiles à court terme.

La Chambre des communes carbure au pétrole

GABRIEL STE-MARIE
Député du Bloc Québécois

Voilà maintenant trois ans que je siége à la Chambre des communes comme député de Joliette. Malgré cela, il y a une chose qui m'impressionne encore : la puissance de l'industrie pétrolière. C'est gros, ça parle fort, et le gouvernement fédéral écoute. Et quand je dis le *gouvernement*, je fais référence à tous les partis confondus. Même les néo-démocrates étaient pro-pétrole, lors de la dernière campagne électorale, alors qu'ils aspiraient à prendre le pouvoir.

Le pétrole est tellement important au Canada que le dollar canadien est une pétrodevise. Il monte et redescend avec les fluctuations du prix du pétrole. Le secteur financier canadien est arriéré au pétrole. L'économie canadienne est enclavée dans le pétrole. Le pétrole, ce n'est pas uniquement l'Alberta saoudite. C'est aussi la haute finance de Toronto.

Seulement depuis 2018, le gouvernement fédéral a annoncé 19 milliards de dollars en nouveaux investissements dans le pétrole sale. Cette expression de « pétrole sale » a d'abord été utilisée par Barack Obama et par l'Union Européenne. Elle rappelle que le pétrole extrait des sables bitumineux est le plus polluant de la planète.

Il y a d'abord eu 4,5 milliards pour l'achat du pipeline Trans Mountain de la compagnie américaine Kinder Morgan, qui relie Edmonton au terminal pétrolier de Burnaby, une banlieue de Vancouver. Le Directeur parlementaire du budget a évalué que le gouvernement l'aurait payé un milliard de trop.

Ottawa entend construire un nouveau pipeline sur le même tracé pour y tripler la quantité de pétrole transporté. Le coût prévu est de 9,7 milliards. Une fois opérationnel, ce nouvel oléoduc fera exploser de

40 à 600 par année le nombre de superpétroliers dans le port de Vancouver.

L'automne dernier, le ministre des Finances Bill Morneau a annoncé des mesures de soutien aux investissements de 2,7 milliards sur quatre ans pour encourager les compagnies pétrolières à investir et produire toujours davantage. C'est plus que la part octroyée à l'ensemble de l'économie québécoise. À cela s'ajoute 1,7 milliard en lignes de crédit réservées à l'industrie pétrolière que Justin Trudeau a annoncé en janvier dernier.

Et comme si ce n'était pas assez, Ottawa parle d'acheter 7 000 wagons-citernes pour augmenter le transport ferroviaire du pétrole des sables bitumineux. Le coût est estimé à 800 millions de dollars. Et, ne nous y trompons pas! Les projets d'oléoducs ne visent aucunement à réduire le transport du pétrole par rail. Ils ont pour objectif d'exporter encore plus de pétrole sale.

Depuis la dernière élection, la production de pétrole des sables bitumineux a augmenté de 24%. C'est énorme. Tout cela sous un gouvernement qui se dit pro-environnement!

Au total, on comptabilise 19 milliards d'aides nouvelles depuis 2018. C'est énormément d'argent et, coïncidence, ça équivaut au déficit du gouvernement fédéral. Autrement dit, les Libéraux de Justin Trudeau mettent le Canada et le Québec en déficit dans le seul but de soutenir l'énergie la plus polluante de la planète! Au Québec, nous allons payer quatre milliards de cette facture.

Côté dérèglements climatiques, à Ottawa, il y a une grosse côte à remonter. Les investissements fédéraux dans la production pétrolière rendent impossible l'atteinte des cibles nécessaires pour limiter les dérèglements climatiques.

Les investissements font peut-être rouler l'économie du Canada, mais c'est à court terme. Une fois passée inaperçue

QUI SOMMES-NOUS?



Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) est une association non-partisane et sans but lucratif. Les comités citoyens qui en sont membres disposent de la plus complète liberté de pensée et d'action, en concordance avec les Statuts et règlements et l'Énoncé de politique. L'action du Regroupement s'ancre dans une approche territoriale et dans une démarche collaborative avec les acteurs de la société civile. La performance du RVHQ s'appuie sur la motivation de bénévoles. Le Regroupement met de l'avant des valeurs civiques de démocratie, de participation, de solidarité, de respect et de non-violence.

Avec nos membres, nous sommes présents auprès de plusieurs organismes et groupes de travail dont la *Fondation Coule pas chez nous*, le *Front commun pour la transition énergétique* et le *Regroupement des organismes environnementaux en énergie*. Nous collaborons notamment avec le *Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux*

énergétiques au Québec et avec le comité de pilotage des maires et mairesses qui sont à l'origine du règlement dit « de Saint-Bonaventure ».

En 2019, en concertation avec les forces vives de nos milieux respectifs, nous maintiendrons nos activités de veille stratégique sur l'ensemble des projets qui relèvent de notre mission et nous fournirons notre appui aux communautés concernées. Nous lutterons contre l'illusion que le gaz naturel constitue une énergie de transition. Nous nous porterons à la défense des règlements Arcand-Moreau. Nous militerons en faveur du désinvestissement de la Caisse de dépôt et placement des énergies fossiles. Nous collaborerons à une étude d'opportunité quant à un recours judiciaire pour que le gouvernement respecte ses engagements sur le climat. Nous élaborerons, un règlement municipal type sur les changements climatiques dont l'adoption contribuera à rapprocher le Québec de ses cibles de réduction des gaz à effet de

au Québec. Le Régulateur albertain du pétrole, l'équivalent de la Régie de l'énergie au Québec, a lancé une bombe. Il a chiffré les dommages causés par les sables bitumineux et a calculé le coût de la remise en état des terrains des sables bitumineux. Le total? 260 milliards!

260 milliards en passif environnemental, c'est presque deux fois la dette que le Québec a accumulée en 200 ans. Et ils veulent nous faire croire que c'est bon pour l'économie?

Mettre le feu à sa maison est peut-être la façon la plus facile de se chauffer, mais certainement pas la plus intelligente. Encore moins la plus durable. C'est ça, l'économie du pétrole. C'est mettre le feu à la maison.

Alors que la planète fonce tout droit dans le mur des dérèglements climatiques, l'économie canadienne nage en plein déni et le gouvernement fédéral, peu importe le parti au pouvoir, joue à l'autruche.

Ces 19 milliards auraient été nettement plus utiles investis dans l'économie verte, le développement durable et les énergies renouvelables. Un tel plan aurait avantage le Québec, leader en la matière. Malheureusement, ces secteurs cadrent mal dans le modèle canadien. Le Québec aussi cadre mal dans le Canada pétrolier.

Le Québec a la chance d'avoir tout ce qu'il faut pour devenir un leader mondial de l'économie verte. Malheureusement, une large part de nos impôts sert à soutenir l'or noir canadien et ralentit d'autant notre développement.

Non merci, cadeau empoisonné! IMAGE : MARC DURAND

LE JOURNAL DU RVHQ

AUTEUR(E)S DES TEXTES : Robert Bellefeuille, François Boulay, Bruce Campbell, Lise Chartrand, Martine Chatelain, Coalition Fjord, Bruno Detuncq, Marc Durand, Monique Fontaine, Adrien Guibert-Barthez, Gérard Jean, Richard E. Langelier, Lucie Massé, Alain Mignault, Louise Morand, Jacques Rousseau, Odette Sarrazin, Chantal Savaria, Gabriel Ste-Marie, Louis Trudeau

COLLABORATRICE À L'ÉDITION : Laurence Rivard

COMITÉ DE RÉDACTION : Richard E. Langelier, Odette Sarrazin, Monique Fontaine, Jacques Rousseau, Laurence Rivard, Bruno Detuncq

GRAPHISME : Julien Boisvert

MAQUETTE : Coopérative Molotov

FINANCEMENT : Fondation Coule pas chez nous, Fondation Ghislaine-Guindon

SITE INTERNET : www.rvhq.ca

serre. Nous participerons aux actions et activités organisées par les artistes, les organisations de la société civile ou les individus contre les changements climatiques... et, avec vous, nous célébrerons le Jour de la terre!

Nous agissons localement et nous luttons dans le présent pour imaginer et dessiner l'avenir!

PÉTITION PRÉSENTÉE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

COALITION DES CITOYENS ET ORGANISMES ENGAGÉS POUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DE LAC-MÉGANTIC

CONSIDÉRANT que la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic est l'une des plus graves catastrophes humaines et environnementales de l'ère moderne du Canada;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a déjà tenu des commissions d'enquête pour les déraillements de Mississauga en Ontario (Commission Grange, 1980) et de Hinton en Alberta, tuant 23 personnes et blessant 95 autres (Commission Foisy, 1986);

CONSIDÉRANT que le coroner Martin Clavet a conclu que les 47 décès de la tragédie de Lac-Mégantic étaient évitables;

CONSIDÉRANT que le nombre d'incidents-accidents ferroviaires n'a pas diminué au Canada depuis la tragédie de Lac-Mégantic et que le Bureau de la sécurité des transports (BST) déplore en 2017 une augmentation significative de 21 % du nombre d'incidents/accidents ferroviaires au Canada comparativement à 2016;

CONSIDÉRANT que l'augmentation soutenue du transport du pétrole et des matières dangereuses sur des rails en mauvais état met aussi en danger la vie des cheminots;

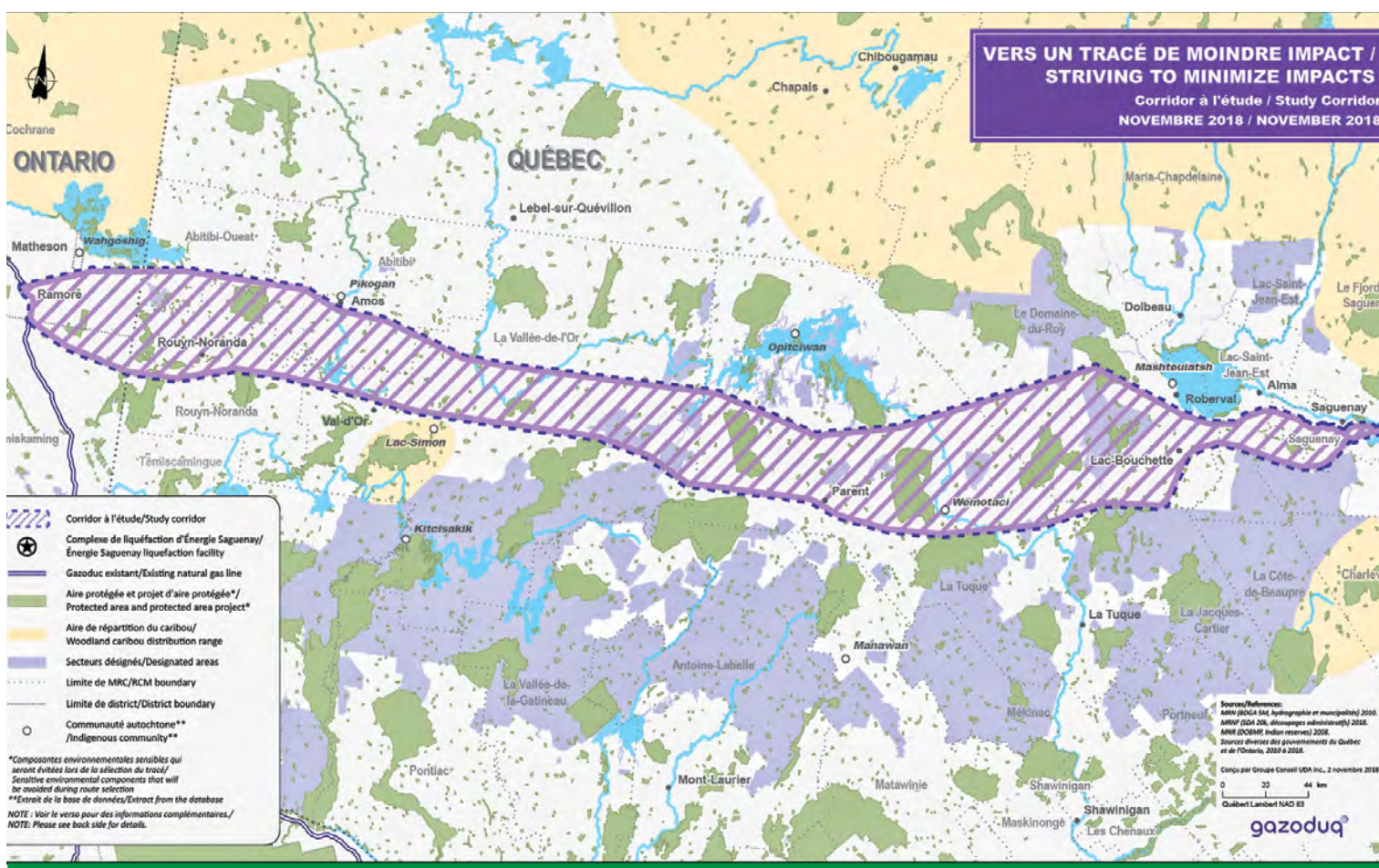
CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale du Québec, le Bloc Québécois, le NPD et le Parti vert ont demandé au gouvernement fédéral de déclencher rapidement une commission d'enquête publique sur les circonstances de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT qu'une commission d'enquête indépendante permettrait de faire toute la lumière sur cette tragédie en identifiant les failles dans la réglementation de la sécurité ferroviaire permettant actuellement aux compagnies privées d'autogérer la sécurité ferroviaire;

NOUS, SOUSSIGNÉS, DEMANDONS au gouvernement du Canada de créer rapidement cette commission d'enquête publique sur la tragédie de Lac-Mégantic, afin de rendre justice aux Méganticois et d'éviter que pareil drame ne se reproduise ailleurs au Canada.

Pour trouver la pétition, tapez dans votre moteur de recherche les mots **pétition** et **mégantic**

GNL QUÉBEC : DÉCONSTRUIRE LE MESSAGE



La conduite de la discordie. Il n'y a pas de tracé de moindre impact pour le gaz de fracturation. IMAGE : GAZODUC

ÉNERGIE SAGUENAY : DIMINUER OU AUGMENTER LES GES ?

Le projet Énergie-Saguenay est connu aussi sous le nom de projet Abitibi-Saguenay. L'ensemble comporte la construction d'un pipeline, d'une usine de liquéfaction de gaz naturel, d'un port en eau profonde et le transport vers les marchés internationaux par bateau sur le Saguenay et le Saint-Laurent.

Lorsqu'Énergie Saguenay a déposé son étude d'impact devant les médias le 20 février dernier, l'entreprise semblait déjà crier victoire.

Son projet serait « vert » et « durable » parce que l'usine liquéfiant le gaz utiliserait de l'hydroélectricité plutôt que son propre gaz pour fournir l'usine en énergie. L'entreprise parlait aussi de compensation carbone pour le reste des émissions de l'usine grâce à un programme de séquestration du carbone. Toujours selon l'entreprise, l'utilisation du gaz permettrait à la Chine de changer ses centrales au charbon par des centrales au gaz et verrait ainsi ses émissions de gaz à effet de serre (GES) diminuer.

Le lendemain, après avoir feuilleté les 5 000 pages de l'étude d'impact, le journaliste

La quantité totale des émissions correspondrait à l'ensemble des efforts de réduction des GES du Québec depuis 1990 !

de *Devoir*, Alexandre Shields, faisait état de chiffres fort différents. Sur toute la durée du cycle de vie du gaz, la quantité totale des émissions serait de l'ordre de 7,8 millions de tonnes d'équivalents GES, chiffre correspondant à l'ensemble des efforts de réduction des GES du Québec depuis 1990 ! Cette évaluation de l'entreprise comprendrait les émissions produites lors de l'extraction du gaz, le transport par gazoduc, la liquéfaction du gaz à l'usine de Grande Anse, l'expédition par navire jusqu'aux marchés visés (soit l'Europe et / ou l'Asie) et la consommation du gaz. Or, une semaine plus tard,

selon Stéphane Brousseau, cité par le biophysicien Marc Brullemans, ce chiffre serait extrêmement conservateur et on devrait plutôt parler de 40 à 60 millions de tonnes de GES uniquement pour la partie « consommation », soit l'équivalent de 51 % à 71 % des GES de l'ensemble du Québec annuellement !

En regardant davantage les clients du projet, on se rend compte qu'en fait l'ensemble de l'Asie et de l'Europe est visé. La Chine, bien qu'elle ait en effet la volonté de fermer des centrales au charbon, veut surtout augmenter sa production énergétique. Le changement des centrales au charbon pour des centrales au gaz est donc loin d'être assuré. L'argument de l'entreprise serait ainsi sans fondement et, par le fait même, inacceptable.

Évidemment, les deux arguments les plus repris par certains élus et le gouvernement caquiste sont les retombées économiques et les emplois créés. Or, qu'en est-il réellement ? En matière d'emplois, l'entreprise parle de 6 000 pour la construction et de 250 à 300 pour l'opération dans la région. Cependant,

compte tenu de la pénurie de main d'œuvre dans la région de Saguenay et des 27 000 emplois devant être comblés dans les cinq prochaines années, comment atteindre cet objectif ? De plus, pourquoi s'entêter à développer des industries méga polluantes alors que la création d'emplois dans les industries vertes et leurs retombées économiques sont bien plus prometteuses ? Pour le seul secteur de la biomasse, les cibles pour 2025 de Vision Biomasse Québec sont de 3 600 emplois permanents et de 12 500 emplois durant la construction, permettant ainsi d'améliorer la balance commerciale du Québec de 225 millions de dollars et évitant l'émission de 1 million de tonnes d'équivalent CO₂.

Considérant cette réalité, l'attitude complaisante de certains élus de la région envers ce projet est franchement insultante. À la Coalition Fjord, nous pensons qu'il est plus que temps de remettre en question les prétentions de l'entreprise.

D'APRÈS UN TEXTE ORIGINAL D'ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ

Lobbyistes et vendeurs d'illusions : prise deux !

Déterminés à lui donner des apparences de légitimité, les promoteurs du projet Énergie Saguenay n'hésitent pas à prendre des libertés avec les faits et à user d'une rhétorique trompeuse !

RICHARD E. LANGELIER

Juriste et sociologue

On ne s'étonnera donc pas d'apprendre qu'avant de mener sa campagne de désinformation, l'entreprise GNL Québec ait engagé la firme *Navigator* pour effectuer un sondage en ligne auprès de 800 personnes résidant le long du tracé d'un gazoduc de 750 kilomètres destiné à alimenter une usine de liquéfaction de gaz naturel à Port Saguenay, afin d'exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an, à partir de sources d'approvisionnement de l'Ouest canadien. *Navigator* se targue en effet de pouvoir influencer les communautés de façon à favoriser l'acceptabilité sociale des projets.

Cette histoire a des airs de déjà-vu : le président de Gazoduc inc. n'est nul autre que Louis Bergeron qui pilotait le projet Oléoduc Énergie Est (OÉE). Pas question cependant de répéter les mêmes erreurs deux fois. Afin de rencontrer le moins d'opposition possible, le tracé sera dans un secteur avec une faible densité de population, la stratégie de communication et la forme des messages seront « ajustées » en fonction des publics cibles et la démonstration d'acceptabilité sociale ne s'encombrera, ni de la rigueur des faits, ni des exigences de l'éthique !

Constatant l'opposition au projet exprimée par les citoyens et citoyennes lorsque certains termes sont utilisés plutôt que d'autres, *Navigator* a suggéré une stratégie de communication mensongère visant à minimiser les conséquences du projet. Et, comme par miracle, dans un diaporama servant d'instrument de propagande auprès des élus locaux, ce projet devient soudainement une contribution majeure à la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale !

Comme si ce n'était pas suffisant, les promoteurs du projet sont aussi appuyés par les fiers-à-bras d'extrême droite de Québec Fier : ces zéloteurs de l'industrie des énergies fossiles s'en sont pris directement au RVHQ, répandant mensonges et calomnies sur notre organisation. Sachons apprécier le geste : ils rendaient ainsi un hommage indirect à notre travail.

coalition FJORD

Énergie Saguenay > DANGER, présence de gaz naturel liquéfié

3-4 méthaniers par semaine = 160 à 210 méthaniers par année

Non soumis aux nouvelles lois sur le climat

Gaz de schiste (non conventionnel) issu de la fracturation hydraulique

250 à 300 emplois durables maximum

Investisseurs et actionnaires américains

Méthanier GNL > 300 m

25 m

10 m

1 méthanier = 12 baleines bleues = 30 autobus scolaires

Entre les années 2000 et 2012, près de **400 incidents** impliquant des pipelines de gaz ont été dénombrés au Canada. Le gaz naturel liquéfié (GNL) est classé par l'ONU au répertoire des **matières dangereuses** et assujéti comme tel aux lois de Transport Canada. La fiche de sécurité du GNL signale des mentions de dangers d'**inflammabilité, d'explosivité et de suffocation**. Dans l'éventualité d'une fuite à partir d'un navire-citerne suivi d'un embrasement, le rapport Sandia a identifié un gradient des dangers en trois zones concentriques. Dans la zone à 500 mètres autour de la source, c'est la mort par suffocation ou hypothermie. Dans la zone numéro 2, l'embrasement du nuage de gaz cause **une explosion qui peut tout enflammer dans un rayon de 1,6 km autour de la source**. Trente secondes dans cette zone suffisent pour infliger des brûlures au 3^e degré à une peau humaine exposée. L'explosion déclenche des incendies de forêts, de broussailles et de bâtiments. Dans la troisième zone, **les effets de la catastrophe pourraient être ressentis jusqu'à 3.5 km**.

HYDROCARBURES : UNE ABSURDITÉ AU SERVICE DES SPÉCULATEURS ET DES LOBBYISTES

LE GAZ DE SCHISTE ET LA LOI SUR LES HYDROCARBURES

LE LOURD LEGS DU RÉGIME LIBÉRAL

Au moment où s'enclenche la longue lutte contre les changements climatiques, il convient de revenir sur l'héritage qu'a laissé à la société québécoise le long règne du Parti libéral du Québec. Cet héritage, à rebours de l'Histoire, nous a donné une politique énergétique rétrograde, soumise aux aléas du marché énergétique nord-américain et dédiée aux amis du régime et aux spéculateurs. Le gouvernement Legault marchera-t-il dans les pas des gouvernements Charest et Couillard ?

RICHARD E. LANGELIER
Juriste et sociologue

La politique énergétique des gouvernements Charest et Couillard se déploiera en deux temps. D'abord, l'octroi des permis de recherche d'hydrocarbures à des anciens cadres d'Hydro-Québec qui formeront le Québec inc. des sociétés gazières et pétrolières, les Pétrolia, Junex, Squatex, Gastem et compagnie. Cette liquidation à prix ridicule de l'ensemble du sous-sol québécois se fera sans bruit, dans le confort des chaudes amitiés des acteurs avec la classe politique et à l'aide de la complaisance de fonctionnaires gagnés à la logique du profit. Ce « scandale du gaz de schiste », comme l'ont qualifié certains journalistes, ne sera que le premier pas.

Rapidement, la pluie des subventions publiques et des déductions fiscales viendra nourrir cette machine à enrichir les spéculateurs assoiffés et leurs ribambelles de lobbyistes, mentors et justificateurs de l'inadmissible. Oh! on ne lésinera pas sur les moyens et les personnalités de premier plan: Lucien Bouchard, André Boisclair et André Caillé, se joindront à cette gabegie!

Ces braves chevaliers du développement à tout prix ne perdirent pas de temps.

Ils envahirent sauvagement campagnes et villages et commencèrent les forages. Une trentaine de puits virent le jour, souvent à très faible distance des sources d'eau potable et des résidences. Qu'à cela ne tienne, l'argent parlait plus fort que les protestations des résidents. Mais les citoyens et citoyennes ne se considèrent pas battus pour autant. Des dizaines de comités de citoyens et de citoyennes émergent, se coalisèrent et entreprirent le combat. Études environnementales stratégiques savamment orientées et consultations bidon se succédèrent sans fin. Deux BAPE où la population avait pourtant exprimé son opposition ne suffirent pas à enrayer cette infernale machine.

Avec l'élection du gouvernement Couillard, en 2014, le deuxième acte du drame allait se jouer. Sans plus attendre la *Politique énergétique 2030* sera promulguée. Une fois encore, les hydrocarbures font partie du panier énergétique du Québec et les subventions recommencent à pleuvoir. Mieux, il faut donner un semblant de légalité à cette politique insensée. La *Loi sur les hydrocarbures*, bien dissimulée dans une loi dissimulée préparant la transition énergétique, sera l'instrument de la légitimation de cette manœuvre. Toutefois,

il fallut le bâillon pour l'imposer.

Mais cette fois, l'imposition de cette orientation se heurtera à une résistance farouche de la société civile, des municipalités, des groupes citoyens et des organisations écologistes. Les cas de Ristigouche et d'Anticosti serviront de bougie d'allumage pour l'implication de plusieurs dans la lutte aux hydrocarbures. Les élus municipaux, réunis en assemblée à Drummondville en mars 2018, ont décidé d'un recours aux tribunaux. Les organismes de la société civile ont émis communiqués sur communiqués, ont tenu des assemblées pour informer et mobiliser.

En désespoir de cause et devant le désastre annoncé du résultat des élections provinciales, le gouvernement Couillard, conscient d'être à rebrousse-poil de la société, recula enfin. Les règlements d'application de la *Loi sur les hydrocarbures* referment en partie la fenêtre permettant la destruction du territoire, la contamination probable des sources d'eau potable et l'atteinte à la santé des personnes vivant à proximité des puits gaziers et pétroliers. Mais il faut laisser aux loups une part du festin. La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent seront laissés sans protection véritable. La résistance s'y organise toutefois aujourd'hui.

Les dernières élections québécoises ont permis de rompre avec ce gouvernement. Mais a-t-on rompu avec cette politique? Rien n'est moins sûr. Au-delà des déclarations lénifiantes, ce gouvernement sera jugé sur les faits. Si les considérations environnementales pèsent peu pour le gouvernement Legault, ses prises de position contre des investissements publics dans une filière sans avenir et sans bénéfice réel pour la société québécoise devraient l'amener à clore définitivement ce chapitre insensé de notre histoire énergétique. À défaut de quoi les citoyens devront se mobiliser à nouveau.



Les gaz et le pétrole de schiste sont des fossiles qui doivent rester sous terre. ILLUSTRATION : FRANÇOIS BERGER

Les protections du territoire, les forages et les distances séparatrices

RICHARD E. LANGELIER
Juriste et sociologue

La *Loi sur les hydrocarbures* et ses règlements d'application prévoient des interdictions de forage dans certains contextes ou des limitations de distances entre les forages et les résidences des citoyens et citoyennes. Ce sont ces limites que conteste la compagnie Questerre qui veut faire invalider les normes mises en place par le gouvernement Couillard avant les élections. Une requête en ce sens a donc été présentée à la Cour supérieure du Québec.

Voici un résumé de ces normes qui protègent pourtant faiblement les sources d'eau potable et la tranquillité des résidents :

- Il est interdit de réaliser des levés géochimiques ou géophysiques, des sondages stratigraphiques, des forages, de la fracturation hydraulique ou d'exploiter de la saumure dans tout périmètre urbain, ainsi que dans les premiers 1000 mètres de la zone

péri-urbaine, tels que définis dans le schéma d'aménagement d'une MRC.

- La fracturation hydraulique est interdite dans le schiste (shale d'Utica). Une grande partie de la vallée de Saint-Laurent est maintenant protégée, puisque son sous-sol est constitué principalement de shale d'Utica (le type de roche le plus susceptible de contenir des hydrocarbures). Les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent sont moins protégées, le shale y étant peu présent.

- Là où la fracturation est autorisée, on doit conserver une distance séparatrice verticale de 1000 mètres entre la surface du sol et l'extension horizontale du forage.

- Il est interdit de réaliser des levés géophysiques ou géochimiques, des sondages stratigraphiques, des forages, une réentrée ou de la complétion et d'exploiter de la saumure à moins de 1000 mètres d'un milieu hydrique.

- Une série d'autres distances séparatrices sont prescrites en fonction de la nature des bâtiments ou des installations concernées et des opérations envisagées (levés géophysiques ou géochimiques, sondages stratigraphiques, forages, fracturation hydraulique). Par exemple, dans le cas de la fracturation hydraulique ou d'un forage, la distance séparatrice est de 300 mètres pour une résidence isolée, mais de 550 mètres pour une garderie ou une institution de santé.

- En milieu hydrique, la recherche d'hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent est interdite par les lois de 2011 et 2014, qui restent en vigueur. Les sondages stratigraphiques et les forages y sont maintenant interdits par la réglementation.

- Les sondages stratigraphiques et les forages sont interdits dans 15 autres cours d'eau importants du Québec : les lacs Témiscamingue, des Deux-Montagnes, Memphrémagog et

Saint-Jean; les rivières des Outaouais, des Mille-Îles, des Prairies, Richelieu, Saint-Maurice et Saguenay; les canaux de Beauharnois et de Lachine; et les baies de Gaspé, des Chaleurs et de La Malbaie.

- La fracturation est interdite dans tous les cours d'eau.

- La fracturation dans le schiste est interdite, même quand ce schiste se trouve sous un cours d'eau. Dans un autre type de roche, là où la fracturation est autorisée, on doit respecter une distance séparatrice verticale de 1000 mètres entre l'extension horizontale du forage et le fond du cours d'eau.

- L'article 12 de la *Loi sur les hydrocarbures* exclut du territoire d'une licence de recherche d'hydrocarbures : « [...] toute partie de cours d'eau dont la puissance naturelle égale ou excède 225 kilowatts au débit ordinaire de six mois ainsi qu'une bande de terre de 20 mètres de largeur de part et d'autre d'un tel cours d'eau. »

- En milieu hydrique, il est interdit de réaliser des sondages stratigraphiques, des forages et des levés géophysiques, une réentrée dans un puits ou une complétion dans les périmètres urbains et dans les 1000 premiers mètres des périmètres péri-urbains inscrits dans le schéma d'aménagement d'une MRC.

- En milieu hydrique, une série d'autres distances séparatrices sont prescrites en fonction de la nature des bâtiments ou des installations concernées et des opérations envisagées (levés géophysiques ou géochimiques, sondages stratigraphiques, forages, fracturation hydraulique). Par exemple, dans le cas de la fracturation hydraulique ou d'un forage, la distance séparatrice est de 300 mètres pour une résidence isolée, mais de 550 mètres pour une garderie ou une institution de santé (art. 45, 69, 71, 72, 122, 124).



Climat cordial pour ignorer le climat terrestre. PHOTO: JUSTIN TRUDEAU

Gaz naturel, méthanol, urée, CO₂, méthane, ammoniac, oxyde d'azote...

MONIQUE FONTAINE
Comité vigilance hydrocarbures de Trois-Rivières

De laissé en 2015, le projet d'usine d'urée de IFFCO Canada refait surface à Bécancour sous le nom ProjetBécancour. ag. Les partenaires d'IFFCO Canada sont Développement Nauticol Québec, la société Indian Farmers Fertiliser Cooperative Limited, la Coop fédérée, Investissement Québec ...

Du gaz naturel serait acheminé au parc industriel de Bécancour pour produire du méthanol. Une partie du CO₂ rejeté par cette usine serait utilisée pour produire de l'urée. La Coop

fédérée garantirait l'achat d'une partie de l'urée produite qui serait utilisée par les agriculteurs québécois. Le méthanol est un produit chimique utilisé dans certains produits de consommation et l'urée, un fertilisant utilisé en agriculture.

S'il était réalisé, le projet ProjetBécancour. ag générerait plus de 630 000 tonnes de gaz à effet de serre (GES) par année. Il émettrait des polluants atmosphériques et il aurait un effet sur les milieux humides et les habitats des poissons (dont le promoteur prévoit compenser la perte); il impliquerait la présence de réservoirs d'entreposage d'ammoniac et de gaz naturel (que le promoteur installerait ailleurs que sur le site).

Le complexe industriel serait en opération à partir de 2022. Alternatives Bécancour, un groupe de travail mis sur pied dans la grande région de Trois-Rivières en février 2019, entend pousser plus loin l'analyse des enjeux et des alternatives à ce projet.

Dans quelle mesure l'intérêt public serait-il servi? Contribuerait-il à atteindre les cibles que se fixe le gouvernement du Québec pour 2030, soit un maximum de 54 mégatonnes? Pour le grand Trois-Rivières, encore en tête au palmarès des villes polluées, quel serait le rapport coûts-avantages? Et finalement, est-ce le type d'agriculture qu'on veut encourager en ce début de siècle?

HYDROCARBURES : UNE ABSURDITÉ AU SERVICE DES SPÉCULATEURS ET DES LOBBYISTES



COMPRENDRE LES FORAGES AU QUÉBEC

PAS DE RENTABILITÉ SANS FRACTURATION

Détruire la Gaspésie pour quelques gouttes de pétrole: c'est du délire! PHOTO : MICHELLE FILTEAU

MARC DURAND

Doct-ingénieur en géologie appliquée

Les permis sont des autorisations d'explorer d'éventuels gisements. L'objectif de ces permis est de trouver des gisements de pétrole ou de gaz. Ces permis comme tels ne portent aucune garantie quant aux techniques permises, ni quant au type de gisement visé par les permis d'exploration.

La fracturation est une technique requise pour les gisements non conventionnels. Les dispositions réglementaires reliées à la loi 106 restreignent fortement les conditions d'autorisation de cette technique. La fracturation est par ailleurs interdite partout dans le schiste et partout en milieu hydrique.

C'est essentiellement l'arrivée de la fracturation hydraulique dans le décor qui a permis un certain regain d'intérêt pour l'exploration pétrolière au Québec au tournant des années 2008. En effet, la possibilité de trouver des gisements conventionnels éventuellement rentables avec les seules techniques normales a toujours été très faible dans la province.

Or, le contexte géologique et économique est le même dans presque tout le territoire du

Québec. La géologie ne présente que des possibilités de trouver des gisements non conventionnels et très marginaux. Des décennies d'exploration n'ont mené qu'à une seule découverte d'un gisement mineur à Galt.

Il n'y a donc aucun motif justifiant de compenser quiconque en retirant simplement l'emploi des techniques de fracturation puisque les permis restent valides pour trouver d'éventuels gisements conventionnels.

L'IMPLICATION GOUVERNEMENTALE

Ces projets n'auraient pas connu de suite sans une implication gouvernementale active. Le gouvernement a pris lui-même des participations dans des projets marginaux. On ne pouvait envisager l'exploration et encore moins l'exploitation du shale d'Anticosti sans l'emploi de la fracturation hydraulique et sans l'injection massive de fonds publics.

Ayant fait marche arrière dans le pétrole de schiste d'Anticosti, ayant maintenu un moratoire *de facto* dans les Basses-Terres, l'autre région où la possibilité d'extraction requiert obligatoirement la fracturation hydraulique, la suite logique, est l'interdiction de la fracturation, ce qui signifiera en pratique l'abandon pur et simple

de l'exploration de gisements non conventionnels partout au Québec.

La solution qui devrait s'imposer au gouvernement est l'interdiction totale, partout au Québec, de l'emploi des techniques de fracturation dans l'exploration et dans l'exploitation des hydrocarbures. Le chapitre « Fracturation » dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* devrait être éliminé totalement : il est incongru d'y voir le Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques définir, dans un règlement qui concerne la protection de l'eau, des règles plus laxistes que celles des règlements du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles. Si la fracturation hydraulique n'est plus possible, l'intérêt des permis d'hydrocarbures tombe de lui-même avec le temps. En ramenant les frais annuels des permis encore en vigueur à ce qu'ils sont ailleurs, les détenteurs actuels laisseront tomber leurs permis à la fin de la période légale. Le gouvernement ne doit pas offrir à d'autres exploitants ces permis libérés, du moins là où il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour l'exploration pétrolière et partout où les municipalités auront défini d'autres usages pour leur territoire.

EXPLOITATION COMMERCIALE DU PÉTROLE

Le gisement Galt Sud-Ouest représente-t-il un risque pour la qualité de l'eau?

CHANTAL SAVARIA

Ingénieure

La Gaspésie sera éventuellement l'hôte du premier projet d'exploitation pétrolière commerciale puisque la compagnie Cuda Pétrole et Gaz inc. a déposé, en décembre 2018, un avis de projet en vue d'obtenir une autorisation pour la mise en production du gisement Galt Sud-Ouest, sur le territoire non-organisé Rivière-Saint-Jean de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Cet avis de projet

indique que le promoteur veut entreprendre la production de pétrole léger. Selon l'information contenue dans l'avis de projet, le réservoir pétrolier serait de type conventionnel et la production ne nécessiterait pas de fracturation hydraulique. Le pétrole visé pour la production se trouve dans un gisement compris entre 1 et 3 km de profondeur et d'une superficie de 14 km².

Un des enjeux majeurs est le risque de détérioration de la qualité de l'eau souterraine et des cours d'eau du secteur, tel qu'identifié par les participants à la consultation publique réalisée par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Bien que l'avis de projet indique qu'il n'y aura pas de fracturation hydraulique, il n'en demeure pas moins que les risques de détériorer la qualité de l'eau souterraine et des cours d'eau sont existants. Il est courant d'avoir des risques de déversements de produits pétroliers ou d'autres produits chimiques lors de la manipulation ou du stockage de ces produits, sur le site pétrolier. Cette situation peut facilement se corriger par des méthodes conventionnelles de décontamination des eaux et des sols affectés. Mais ces contaminants peuvent aussi rejoindre l'eau souterraine et éventuellement les cours d'eau dans lesquels se rejettent les eaux souterraines. Ce mécanisme de transport des contaminants cause des dommages imprévisibles et irréparables.

Les forages pétroliers de Galt auront lieu dans le secteur de la faille du Troisième Lac. L'objectif du promoteur avec les forages horizontaux est d'intercepter le plus de fractures verticales possibles pour être en mesure de récupérer le plus de pétrole possible. D'ailleurs, il a été établi que la perméabilité de la formation Forillon est une perméabilité de

fracture, ce qui signifie que le pétrole circule dans les fractures et non à travers les pores de la roche. De ce fait, les fractures ainsi interceptées deviennent des voies de migration préférentielles des substances issues du forage et de la roche visée. Ainsi, plus les fractures sont interceptées, plus les risques de contamination de l'eau souterraine en surface sont grands.

Comme la connaissance des réseaux de fractures à ces profondeurs est faible, l'endroit sur toute la longueur du forage horizontal où il y aura un chemin préférentiel entre la surface et la profondeur est imprévisible. Ainsi sur toute la longueur, soit plus de 1 km, il peut avoir un point d'émission causant des dommages à la qualité de l'eau souterraine et l'eau de surface.

En conséquence, il est crucial d'obtenir du promoteur un scénario pour l'établissement de son projet dans le secteur de Galt Sud-Ouest, dans son ensemble, et en considérant le long terme, de la même manière qu'il y a eu des scénarios élaborés pour l'île d'Anticosti et pour la vallée du Saint-Laurent. L'enjeu de l'utilisation de techniques de stimulation telles que la fracturation, l'acidification ou toutes autres techniques non conventionnelles similaires exige d'obtenir toutes les informations des opérations à toutes les phases du projet et de s'assurer de l'obtention d'une garantie d'une interdiction par le promoteur des techniques compromettant la qualité de l'eau ainsi que le respect d'une distance séparatrice adéquate entre tout affluent et la fin de l'extension du forage horizontal.

COMMUNIQUE DE PRESSE, GASPE, LE 22 JANVIER, 2019

ENSEMBLE POUR L'AVENIR DURABLE DU GRAND GASPÉ SE PRONONCE CONTRE LE PROJET GALT SUD-OUEST

LISE CHARTRAND

pour Ensemble pour l'avenir durable du Grand Gaspé

Suite aux éléments ressortis de la conférence de presse donnée le 21 janvier, par Madame Perry Mélançon, députée péquiste de la région Gaspésie-Îles de la Madeleine, comme quoi l'entreprise Cuda Pétrole et Gaz pourrait avoir recours à la fracturation et forer sous la rivière York et, vu le moment auquel l'entreprise a amorcé sa consultation publique, soit, dans le temps des Fêtes et sans documents pertinents, tel que mentionné lors d'une entrevue ; le comité citoyen se prononce contre le projet Galt Sud-Ouest.

Les membres du comité citoyen considèrent qu'en plus de ne représenter qu'environ 1% de la consommation annuelle du Québec en pétrole, les risques de contamination de l'eau pourraient avoir des conséquences

graves pour les générations à venir vu que l'eau circule d'ouest en est. De plus, l'étude environnementale pour le projet Galt Sud-Ouest ne peut être faite sans considérer que toute la péninsule gaspésienne est claimée (accordée en droits de prospection) et que, dans l'éventualité de la mise en production d'autres projets, les risques environnementaux seraient décuplés. Dernièrement, nous apprenions que le pétrole serait transporté par trains et par bateaux.

Enfin, le comité citoyen, à l'instar de la députée péquiste Mme Perry Mélançon, demande au gouvernement de la CAQ de refuser le projet Galt avant la tenue du BAPE vu les arguments énoncés ainsi que tout autre projet d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures en Gaspésie et d'entendre les Québécoises et les Québécois qui demandent une sortie réelle des énergies fossiles.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES - LES CALOTTES SONT CUITES!

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LES MUNICIPALITÉS, DES PARTENAIRES ESSENTIELS !

De plus en plus, les municipalités subissent les effets dévastateurs des changements climatiques. Mais que peuvent-elles faire ? Quel rôle peuvent-elles jouer ? De fait, un rôle crucial, voire essentiel. Voici pourquoi et comment participer à une démarche auprès de votre municipalité.

RICHARD E. LANGELIER
Juriste et sociologue

Cela ne fait plus aucun doute. Les municipalités sont durement touchées par les changements climatiques : infrastructures abîmées par les intempéries extrêmes, patrimoine foncier des villages et des villes menacé, citoyens mis en péril par les aléas du climat et réclamant l'aide de leur municipalité, berges érodées par la fonte rapide du couvert de glace, nécessité de revoir les normes de récurrence des phénomènes climatiques, dépenses de plus en plus lourdes pour pallier les conséquences de ces changements, voilà quelques-uns des défis auxquels sont confrontés les élu·e·s.

Si les municipalités locales sont fortement affectées par ces changements, elles peuvent aussi agir pour les contrer. De fait, la lutte contre les changements climatiques ne peut être efficace que si les gouvernements, les sociétés industrielles et commerciales, les municipalités et les institutions publiques, comme les individus, agissent de manière systématique et concertée.

À cet égard, il faut rappeler que le législateur a donné aux municipalités locales et aux MRC de vastes compétences pour agir en matière d'environnement, de transport et d'urbanisme. La *Loi sur les compétences municipales*, le *Code municipal du Québec*, la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'autres lois prévoient de nombreux axes ou domaines où les municipalités peuvent agir. Si certains élu·e·s ont décidé d'adopter la *Déclaration sur l'urgence climatique*, il convient de rappeler qu'une municipalité parle et agit d'abord par sa réglementation. C'est cette réglementation qui permet à une communauté d'imposer des normes et d'agir sur le climat de façon concrète, efficace et significative.

C'est cette réalité qui a amené les comités de citoyens et citoyennes réunis au sein du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) à adopter, dans leur *Plan d'action 2019*, l'élaboration et la défense d'un règlement municipal sur les changements climatiques.

Pour faire face aux changements climatiques, l'implication citoyenne s'avère déterminante. L'action citoyenne doit être déterminée, imaginative et innovatrice: le RVHQ propose à la population de participer à l'élaboration de ce règlement.

Comment ? En suggérant des pistes d'action, des normes, des initiatives qui pourraient développer nos municipalités locales. En ouvrant un dialogue critique avec leurs élu·e·s pour les inciter à se doter de normes et de règles qui poseront un jalon supplémentaire dans ce grand



PHOTO: BRUNO DETUNÇQ

chantier d'avenir. Cette co-construction sociale de grande envergure sera ensuite complétée par le travail d'experts en droit qui donneront un tour juridique à ces revendications et suggestions.

Joignez-vous à nous et faites parvenir vos suggestions à l'adresse suivante: rvhq-climat-rmcc@googlegroups.com



La Terre brûle, sonnons l'alarme. ILLUSTRATION: FRANÇOIS BERGER

Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

• **CONSIDÉRANT** l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial.

• **CONSIDÉRANT** que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie.

• **CONSIDÉRANT** les actions inadéquates des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement.

• **CONSIDÉRANT** que le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité.

NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, DÉCLARONS QUE:

• Nous sommes en crise climatique, et cette crise est un état d'urgence climatique.

• Face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les niveaux de sécurité suivants:

1 - NIVEAU ÉCONOMIQUE

PARCE QUE la crise climatique expose les économies, les sociétés et les écosystèmes à de graves risques¹ pouvant entraîner l'économie mondiale dans un effondrement global.

PRINCIPALES CONSÉQUENCES
Chute des revenus agricoles; diminution importante de la productivité de la pêche; augmentation des espèces envahissantes dans la foresterie et l'agriculture; chute du tourisme dans les zones touchées par le réchauffement extrême; hausses majeures du prix des denrées alimentaires; augmentation du chômage; chute du pouvoir d'achat; explosion des coûts de santé; effondrement des services publics; réduction des

couvertures et hausse du prix des assurances; augmentation des inégalités².

2 - NIVEAU DE LA SANTÉ HUMAINE
PARCE QUE l'activité humaine influe sur le climat mondial avec de graves répercussions pour la santé³ pouvant entraîner un effondrement de la population mondiale.

PRINCIPALES CONSÉQUENCES
Dégradation de la qualité de l'air liée à la hausse des températures; migrations d'insectes responsables d'infections et de dégradations de l'environnement; contamination biologique des réserves d'eau douce; diminution des réserves d'eau potable; multiplication des maladies cardio-respiratoires; augmentation des cancers, de la mortalité et de la morbidité dues aux coups de chaleur extrême; augmentation des risques de pandémie.

3 - NIVEAU ALIMENTAIRE

PARCE QUE les changements climatiques provoquent de graves problèmes de sous-alimentation et des famines qui mettent en danger la vie de plus de 4 milliards d'êtres humains, créant les conditions de migrations massives et constituant une menace pour la sécurité alimentaire mondiale⁴.

PRINCIPALES CONSÉQUENCES
75% des sols de la planète sont endommagés, ce qui menace dangereusement les rendements des cultures et la productivité des terres agricoles; accroissement des précipitations violentes et des sécheresses sévères et persistantes qui détruisent les récoltes et accélèrent fortement la destruction des sols, causant une chute des stocks alimentaires terrestres mondiaux; acidification des océans qui affecte les stocks alimentaires marins; raréfaction généralisée des denrées alimentaires qui vont déstabiliser des populations entières.

4 - NIVEAU ENVIRONNEMENTAL

PARCE QUE l'Association américaine pour l'avancement des sciences nous avertit que « nos estimations révèlent

un recul exceptionnellement rapide de la biodiversité au cours des derniers siècles, ce qui indique qu'une sixième extinction de masse est en cours », et que cet anéantissement biologique est causé principalement par la destruction des habitats naturels et l'accélération des bouleversements climatiques dus aux activités humaines.

PRINCIPALES CONSÉQUENCES
Destruction de 80% de la couverture forestière mondiale affectant l'un des principaux puits de carbone; destruction de 83% des mammifères sauvages; disparition de 90% des gros poissons des océans; taux d'extinction actuel de 100 à 1000 fois plus élevé que le taux naturel; l'acidification des océans qui détruit les bases de la chaîne alimentaire océanique; augmentation des zones mortes dans les océans; fonte du couvert de glace arctique et antarctique qui dérègle sérieusement les courants océaniques ainsi que les températures mondiales affectant tous les écosystèmes.

5 - NIVEAU SÉCURITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

PARCE QUE l'O.N.U. affirme que les changements climatiques sont au cœur des questions de sécurité ayant le potentiel d'entraîner l'humanité dans des crises mondiales majeures.

PRINCIPALES CONSÉQUENCES
Montée du niveau des océans mettant en danger les plus grandes villes côtières du monde; destruction d'habitats humains engendrant des guerres et entraînant des migrations massives déstabilisant des nations entières; manque de ressources alimentaires et d'eau douce générant des guerres civiles et interethniques qui affaiblissent les démocraties et multiplient les actes terroristes.

FACE À TOUT CELA, NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, DÉCLARONS QUE:

• Seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement

économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent.

• **PARCE QUE** l'ONU reconnaît que le changement climatique implique que tous les pays doivent de toute urgence se dégager des énergies fossiles⁵, et qu'il est trop tard pour une transition graduelle, cet état d'urgence climatique doit être déclaré sans délai, ce qui signifie appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation social, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

AFIN D'ÉVITER UN BOULEVERSEMENT CLIMATIQUE ABRUPT ET IRRÉVERSIBLE ET SES CONSÉQUENCES CATASTROPHIQUES, L'ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE DOIT ÊTRE RECONNU MAINTENANT.

Pour endosser la DUC : www.groupmobilisation.com/j-endorse-la-duc
Pour imprimer la DUC : www.groupmobilisation.com/la-duc
[Facebook.com/Déclaration-dUrgence-Climatique-DUC-613098332423206](https://www.facebook.com/Déclaration-dUrgence-Climatique-DUC-613098332423206)

i Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

ii Fonds Monétaire International (FMI)

iii Organisation mondiale de la santé (OMS)

iv Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

v Conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

CHANGEMENTS CLIMATIQUES - LES CALOTTES SONT CUITES!



NOS MILIEUX HUMIDES, NOTRE RICHESSE

Les milieux humides sont essentiels à l'équilibre de la biosphère et doivent être conservés. PHOTO: JEAN-PIERRE GAGNON

LOUIS TRUDEAU

Blogueur

À l'autre bout du champ de mon grand-père il y avait une parcelle de terre qu'il ne pouvait cultiver parce c'était toujours boueux. De temps à autre, les animaux allaient y patauger durant l'été pour se rafraîchir. On appelait cela la « swamp ». À l'automne et au printemps, les canards et les outardes de passage s'y arrêtaient pour repartir dès que nous tentions de les approcher. Puis est venu le temps des bulldozers: on a tout asséché pour augmenter la production et finalement, la terre a été vendue à un « développeur » qui a construit des maisons de banlieue. C'est ainsi que ce milieu humide disparut, tout comme un grand nombre d'étangs, marécages, marais et tourbières.

Pourtant ce sont des endroits exceptionnels. Ce sont, pour ainsi dire, des incubateurs de vie. Vous a-t-il été donné d'observer l'un de ces endroits qui n'a jamais été altéré par la main de l'homme, l'un de ces paysages où l'on a l'impression d'assister au commencement de la vie, où règne une atmosphère de calme et de paix, où l'on entend de temps à autre le coassement des batraciens et où l'on observe le va-et-vient des libellules avec, de temps à autre, un poisson qui saute hors de l'eau?

LE RÔLE DES MILIEUX HUMIDES

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, «on retrouve les milieux humides dans les zones de dépressions mal drainées ou de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. Les experts les définissent comme l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Il est mondialement admis aujourd'hui que les milieux humides jouent un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre.»

Les milieux humides sont donc des réservoirs de biodiversité. C'est là que l'on retrouve les conditions essentielles au renouvellement de certaines espèces tant animales que végétales. Ils jouent un rôle inestimable particulièrement dans les milieux urbains où ils constituent une source de fraîcheur durant la saison d'été ainsi qu'un laboratoire pour le développement des enfants. Ce sont des endroits de vie exceptionnels dont il faut prendre un soin jaloux.

DES MILIEUX HUMIDES MAL-AIMÉS

Autrefois, les milieux humides avaient mauvaise réputation. Ils

étaient considérés comme des endroits marécageux inutiles, des embêtements pour la production agricole. Encore aujourd'hui, le lien entre la sauvegarde de la vie sur terre et la protection des libellules, des grenouilles et des nénuphars d'un petit plan d'eau n'est pas évident pour le «développeur» qui considère que ces «bibittes» ne font que lui apporter des ennuis alors qu'il se présente avec son bélier mécanique sur un terrain qu'il reluke depuis un certain temps.

Dans ce contexte, les responsables de la planification urbaine et des plans d'urbanisme tout comme les responsables de la protection des territoires agricoles subissent de fortes pressions. Bien qu'il existe des groupes environnementaux comme les organismes de bassins versants pour faire figure de contrepoids, la lutte est souvent inégale, les arguments du développement économique à court terme pesant lourd dans la balance.

PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

L'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi no 132, intitulé *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* «afin de freiner la perte de milieux humides et hydriques et de viser des gains nets en la matière, le principe d'aucune perte nette est placé au cœur de la Loi. Celle-ci permet de conserver, de restaurer ou de créer de nouveaux milieux pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides et hydriques et de planifier le développement du territoire dans une perspective de bassin versant en tenant davantage compte des fonctions de ces milieux essentiels.»

UNE CULTURE À RÉVISER

Cette loi n'empêche pas les développeurs de reluquer ces espaces qu'ils ont tendance à considérer disponibles. Peut-être auraient-ils avantage à revoir leur

compréhension du développement urbain dans un contexte de réchauffement climatique?

Ces derniers temps, des remarques de certains élus de notre gouvernement québécois ne sont pas de bon augure: espérons qu'ils vont se redresser. Ainsi, la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, trouve la loi trop contraignante et souhaite sa révision afin de ne plus nuire au développement économique. Mais de quel développement économique parle-t-elle? Pourtant le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de l'Environnement nous indique que: «L'augmentation à moyen terme de la valeur marchande de propriétés situées à proximité de milieux naturels procure des revenus supplémentaires à la collectivité et la possibilité de réinvestir ces sommes dans des services municipaux.[...] La valeur foncière des propriétés s'en trouve augmentée dans un horizon de 10 à 15 ans en plus d'assurer la viabilité du développement et la qualité du cadre de vie.»

LA CARACTÉRISATION: UNE OCCASION DE PARTICIPER

Le gouvernement du Québec a donné un temps limité aux MRC et aux municipalités pour identifier les milieux humides à protéger sur leur territoire. Elles doivent procéder à la caractérisation des milieux humides, c'est-à-dire identifier le nombre, déterminer la nature (étang, marais, marécage ou tourbière) ainsi que la dimension.

Tout citoyen soucieux de son environnement aurait avantage à suivre ce processus. Si vous participez à la conservation et à la mise en valeur des milieux humides et militez pour la biodiversité, vous n'êtes pas un écologiste: vous êtes tout simplement un citoyen responsable, œuvrant pour la survie de l'espèce humaine.



ILLUSTRATION : FRANÇOIS BERGER

Les grands moyens : un recours judiciaire

Le précédent gouvernement du Québec s'est fait fort de fixer des cibles de réductions des émissions de gaz à effet de serre. Mais, dans les faits, les résultats ne sont pas au rendez-vous.

JACQUES ROUSSEAU

CVH Trois-Rivières

La cible de 2020 ne sera pas atteinte. Le gouvernement libéral s'est en quelque sorte dédouané en fixant des cibles pour 2030 et 2050. Le gouvernement caquiste, pour sa part, se montre favorable au projet Énergie Saguenay (gazoduc de 750 km, usine de liquéfaction de gaz naturel alimentée à l'hydroélectricité et transport vers les marchés internationaux par méthaniers sur le Saguenay et le Saint-Laurent), au ProjetBécancour.ag (usines de méthanol et d'urée à Bécancour) ainsi qu'aux forages au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

Malgré la pression populaire, l'actuel gouvernement du Québec refuse de faire sien le projet de loi Bélanger-Denis sur les changements climatiques qui vise à «assurer le respect des obligations climatiques du Québec». On peut se demander comment s'y prendra-t-il pour atteindre les cibles de 2030 et 2050. Pour le moment, ce n'est pas clair. Évidemment, ce gouvernement a été élu récemment. Il convient donc de voir quel sera son plan climatique avant de pouvoir juger de la fermeté de sa volonté de contrer les changements climatiques.

Si, par malheur, le gouvernement caquiste devait se montrer timoré en la matière, il faudrait alors envisager de le mettre devant ses responsabilités. Une façon de le faire serait d'intenter un recours judiciaire pour demander aux tribunaux de forcer le gouvernement à revoir les moyens qu'il met en oeuvre pour atteindre les objectifs climatiques du Québec. Cela a été fait avec succès en Hollande. Au Canada, Environnement Jeunesse a déjà entrepris de poursuivre le gouvernement fédéral au motif que l'action de ce dernier est nettement insuffisante en matière de changements climatiques et cause donc préjudice à cette génération qui en subira de plein fouet les conséquences. L'organisme canadien Ecojustice examine quant à lui la possibilité d'intenter un recours, vraisemblablement

contre le gouvernement fédéral et possiblement contre certains gouvernements provinciaux.

Il existe des arguments juridiques susceptibles de convaincre les tribunaux du bien-fondé d'un recours dirigé contre le gouvernement du Québec. Ainsi en est-il des droits garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ces textes garantissent, par exemple, le droit à la vie. De ce point de vue, les changements climatiques constituent une menace ayant déjà fait des victimes. Si les gouvernements ne prennent pas les moyens nécessaires pour préserver la vie des citoyens, on peut leur reprocher de contrevenir à leurs obligations légales. Il y a aussi lieu d'explorer ce que le droit international peut offrir pour appuyer une démarche judiciaire.

Les Premières nations pourraient aussi décider de faire valoir leurs droits constitutionnels devant les tribunaux afin d'influencer l'action du gouvernement du Québec en matière de changements climatiques. Le droit international est aussi une source sur laquelle ces nations pourraient fonder un éventuel recours. Il serait intéressant de discuter d'une collaboration entre les divers groupes impliqués si celles-ci devaient décider d'aller de l'avant.

Il s'agit toutefois de questions qui n'ont pas encore été explorées de fond en comble par les juristes et les tribunaux. Les enjeux sont à la mesure de l'importance d'un recours de la nature de celui dont il est question ici. Un échec serait susceptible d'avoir un impact significatif sur la lutte contre les changements climatiques. Il faut donc bien analyser le contexte, non seulement juridique, mais aussi politique. Le RVHQ, par une décision prise à son assemblée générale du 2 décembre 2018, a manifesté son intérêt pour un recours contre le gouvernement du Québec et collabore, avec des juristes de divers horizons, à en évaluer la pertinence. Ce groupe a pris le nom de Comité *ad hoc* des juristes québécois pour le climat. L'examen auquel se livre le Comité devrait permettre de déterminer, d'ici quelques mois, si la voie judiciaire est prometteuse.

LE TRANSPORT DES HYDROCARBURES : DANGERS ET DÉFIS

Pipeline Trans-Nord aurait une durée de vie « illimitée »



LUCIE MASSÉ
porte-parole Action Environnement
Basses-Laurentides

Pipeline Trans-Nord inc. (PTNI), construit en 1952, transporte du carburant d'avion et autres hydrocarbures. Il traverse les îles de Montréal et de Laval ainsi que les MRC Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes et Vaudreuil-Soulanges.

Des déversements de pétrole, dans les rivières des Prairies, des Mille-Îles et dans le lac des Deux-Montagnes, constituent une menace réelle pour l'eau potable de millions de personnes du Grand Montréal. Les traversées de ces cours d'eau concernent les conduites les plus anciennes de PTNI.

Depuis 2008, près de la moitié des incidents enregistrés sur les pipelines québécois concernent PTNI qui a fait l'objet de multiples ordonnances de sécurité par l'Office national de l'énergie (ONÉ).

En septembre 2016, l'ONÉ impose pour la quatrième fois depuis 2009 de nouvelles ordonnances de sécurité à PTNI. Deux membres de l'ONÉ estiment que PTNI, reliant Montréal à Nanticoke en Ontario, devrait être fermé de façon

temporaire. Dans la foulée, la MRC de Deux-Montagnes demande à l'ONÉ de suspendre l'exploitation de PTNI, ce qui n'a pas été fait.

Le BAPE tient en 2018 des audiences concernant un projet de la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal (CIAM), promoteur d'un terminal de carburant aéroportuaire à Montréal-Est. S'il advenait, ce projet entraînerait un accroissement du transport d'hydrocarbures afin de fournir en carburant d'avion les aéroports de Montréal, d'Ottawa et de Toronto.

Les installations de la CIAM seraient situées à proximité du fleuve Saint-Laurent et des habitations. On prévoit la construction de réservoirs et d'un pipeline de 7 kilomètres afin de le raccorder à la ligne principale de PTNI.

La CIAM recevrait par pétroliers, au Port de Montréal, le carburant en provenance de Québec. Une conduite, sous la rue Notre-Dame, acheminerait le carburant qui serait stocké dans 8 réservoirs d'une capacité de 160 millions de litres. Le carburant serait ensuite transporté aux aéroports concernés par train, par pipeline et par barge. Le transport par camions à partir du terminal serait une option en cas de besoin.

Avril 2018, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) publie 33 recommandations et un plan d'action en cas de déversement d'hydrocarbures. « Ces recommandations s'adressent aux instances impliquées dans le transport d'hydrocarbures, l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la sécurité publique, la santé et l'environnement. Afin de diminuer rapidement les risques associés au transport d'hydrocarbures par pipelines. »

Juin 2018, le BAPE donne son aval au projet de la CIAM et émet des conditions.

En novembre et décembre 2018, des travaux de rehaussement sont réalisés sur la conduite de PTNI. L'ONÉ confirme que le flux de pétrole est maintenu dans la conduite pendant la durée des travaux dans le lac des Deux-Montagnes. Les recommandations de la CMM ont-elles résonné à l'ONÉ et chez PTNI ? Doit-on conclure que l'intérêt économique d'approvisionner en carburant d'avion les aéroports prime sur la sécurité de fournir en eau potable le Grand Montréal si un déversement de pétrole survenait ?

Mi-décembre 2018, Action Environnement Basses-Laurentides demande au Conseil des maires de la MRC de Deux-Montagnes :

1- de prendre toutes les mesures pour protéger la source d'eau potable des collectivités; 2- d'intervenir afin que le flux dans la conduite soit interrompu temporairement durant des travaux sur une conduite d'un pipeline qui traverse une source d'eau potable; 3- de demander que soit mis en place « un système qui permettrait, en cas de fuite, de pomper à l'extérieur du pipeline, les liquides d'une section entre deux valves fermées; » (recommandation de la CMM) 4- de s'assurer qu'une surveillance adéquate soit faite durant et après la réalisation des travaux.

À l'occasion des audiences du BAPE sur le projet de la CIAM, la question suivante a été adressée à PTNI: « Quelle est généralement la durée de vie utile de ce type de pipeline en fonction des conditions du milieu d'implantation? » Sa réponse : « Étant entretenu adéquatement, la durée de vie de notre pipeline est illimitée. »

Les élus des MRC concernées et la CMM seraient bien avisés de tout mettre en oeuvre pour que le projet de la CIAM ne voit pas le jour. S'il est important d'alimenter en carburant d'avion l'aéroport de Montréal, la raison et l'intérêt du bien commun nous obligent à conclure qu'il est encore plus vital de préserver l'eau potable de millions de personnes.

Résister à l'abordage. ILLUSTRATION : FRANÇOIS BERGER



Excavations à Mirabel en mars 2018 pour nettoyer "une tache" selon Enbridge. PHOTO : ALEXANDRA WHITE

LE PIPELINE 9B D'ENBRIDGE CHANGE LE QUÉBEC

ALAIN MIGNAULT, PhD

Peu de gens connaissent le pipeline 9B de la compagnie Enbridge qui a pourtant 44 ans. La direction de son flux a été inversée en décembre 2015 pour acheminer au Québec du pétrole des sables bitumineux et du Dakota du Nord. La ligne 9A serpente l'Ontario de Sarnia jusqu'à North Westover où la ligne 9B commence pour aboutir à l'usine Suncor de Montréal. Elle est autorisée à transporter jusqu'à 300 000 barils de pétrole par jour. Puisque les lignes 9A et 9B traversent 95 cours d'eau en amont de Montréal, elles menacent l'eau potable de millions de personnes comme l'aurait fait le projet retiré de pipeline Énergie-Est. L'inversion a été moins médiatisée qu'Énergie-Est, l'opposition politique moins vive et les conditions initiales imposées à Enbridge ont été allégées par l'Office National de l'Énergie (ONÉ), facilitant ainsi son autorisation.

Une simulation de déversement dans la rivière des Outaouais a montré qu'en 12 heures, 26 prises d'eau de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) seraient affectées puisque la ligne 9B transporte du bitume dilué qui peut contaminer toute la colonne d'eau. En 2016, une fuite de bitume dilué dans la rivière Saskatchewan Nord avait entraîné une fermeture des prises d'eau pendant 55 jours. Une fuite similaire en amont de la CMM créerait une crise sanitaire sans précédent. En septembre 2018, la CMM, mandatée pour solutionner cette crise potentielle, a déposé un rapport. Malheureusement, les recommandations sont insuffisantes pour affronter un déversement majeur.

En décembre 2017, un exercice de fuite a été réalisé à Sainte-Justine-de-Newton par Enbridge, l'ONÉ, le ministère de la Sécurité publique,

la Sécurité publique du Canada et la Sécurité civile de Terrebonne. La coordination de cet exercice est un exploit qui a valu aux organisateurs un lauréat du Mérite québécois de la sécurité civile. Toutefois, qu'aurait été cette coordination dans le chaos d'un accident ? Selon plusieurs témoins, la pompe fournie par Enbridge n'a pas fonctionné. Pire encore, leur exercice ne simulait pas la situation où le bitume dilué coule. Pourtant, le bitume dilué canadien a coulé au fond des rivières Saskatchewan Nord et Kalamazoo au Michigan où des déversements se sont produits.

En avril 2018 à Mirabel, Enbridge a trouvé « une tache » sur le pipeline. Curieusement, cela a nécessité plusieurs jours et de nombreuses machines pour nettoyer cette tache... Ce même mois, la députée NPD Anne Minh-Thu Quach a tenu un point de presse à Sainte-Justine-de-Newton pour dénoncer le fait que la route d'accès à la valve manuelle, permettant d'arrêter une fuite, avait été emportée par une inondation en 2017. Cela retarderait l'intervention d'urgence. En mai 2018, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé à l'ONÉ une copie du plan de mesures d'urgence pour la ligne 9B. La députée Quach résume la réponse ainsi : « L'ONÉ répond à la MRC en lui disant que non seulement ils ne veulent pas répondre, mais qu'en plus, ils ne répondront plus jamais ».

Les pipeliniers sont théoriquement supervisés par l'ONÉ. En pratique, elles s'auto-surveillent parce que l'ONÉ fait peu d'inspections. L'auto-surveillance des compagnies peut être catastrophique, comme à Mégantic. Les municipalités ont une responsabilité quant à l'eau potable et la sécurité publique. Elles devraient jouer un rôle actif dans la surveillance des pipelines. Pourtant, seule la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton exige un permis d'excavation lors des réparations de

pipelines. L'auteur du présent article a donc suggéré aux élus de la CMM d'exiger un permis d'excavation pour financer un inspecteur. D'avril à septembre 2018, leur réponse est passée de « on va y penser » à « on a enquêté et effectivement ce n'est pas la pratique » à « on y pense ». Les tergiversations doivent cesser.

Le manque de supervision par l'ONÉ et les municipalités signifie que les citoyens doivent surveiller les pipeliniers. Cependant, l'ONÉ crée des obstacles à cette surveillance. Par exemple, elle a récemment arrêté de publier les coordonnées des excavations. C'est dangereux puisque la majorité des déversements sont découverts par des humains et non par des appareils sophistiqués. Néanmoins, des organismes tentent de favoriser la surveillance citoyenne. Les Citoyens au Courant ont lancé le site web CitoyensEnVigile.org sur lequel les citoyens sont invités à signaler rapidement toute activité sur les pipelines 9B et TransNord: excavation, fuite, odeur ou autre. Citoyens au Courant peut se rendre sur place, aviser les autorités appropriées et échantillonner le sol et l'eau pour la présence d'hydrocarbures.

Depuis l'inversion du flux, le pipeline 9B a contribué à modifier l'origine du pétrole consommé au Québec. En 2014, moins de 10% du pétrole consommé ici provenait de l'ouest canadien. En 2018, c'était 53%. La ligne 9B change notre identité. Nous sommes maintenant complices des pétroliers pour empoisonner des autochtones en Alberta et au Dakota du Nord, détruire leur territoire, transgresser leurs droits ancestraux et saboter le climat. Tant que ce pipeline sera en opération, il menacera de polluer irrémédiablement de nombreux cours d'eau importants et de créer une crise sanitaire sans précédent. Soyons vigilants.

La résilience émoussée des Méganticois!

ROBERT BELLEFLEUR

Porte-parole, Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire de Lac-Mégantic.

Lorsque j'ai l'occasion d'aller à l'extérieur de Lac-Mégantic, on me pose souvent la même question: « Comment vont les Méganticois? » Je réponds la plupart du temps: « Assez bien, malgré tout; on se relève tranquillement. » En fait, ça dépend de quoi et de qui l'on parle!

Du côté de la reconstruction du centre-ville, détruit en partie par le train fou en 2013 et par la suite complètement démolie par les autorités, ça n'avance pas très vite. Après six ans, un tiers seulement des espaces libérés sont actuellement reconstruits au centre-ville historique. D'autre part, le chiffre d'affaires du commerce de détail a beaucoup régressé depuis la tragédie. Cela pose d'énormes défis aux commerçants locaux. À vrai dire, les Méganticois vivent un très lent et difficile processus de reconstruction et de revitalisation de leur centre-ville historique et de leur économie locale!

Pour ce qui est des personnes, c'est un peu la même dynamique. Pour plusieurs citoyens, et particulièrement pour ceux qui sont touchés de près par la tragédie, la reconstruction de leur équilibre émotionnel et psychologique présente plus ou moins des problèmes de stabilité et de bien-être personnel et social.

À titre d'exemple concret, la semaine dernière, lors de mon épicerie hebdomadaire au nouveau centre-ville de Lac-Mégantic, une femme s'approche de moi. Je la reconnais, il s'agit de la mère d'une des 47 victimes de la tragédie. Cette dame m'interpelle pour me remercier, moi et les membres de la Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire, pour la lutte soutenue que nous menons afin d'obtenir une véritable sécurité ferroviaire dans notre patelin.

Après les remerciements, une courte discussion s'engage entre elle et moi. Au cours de l'entretien, cette mère m'avoue spontanément vivre encore beaucoup de tourments depuis les événements tragiques qui ont mené à la perte de son enfant et de deux de ses proches. Cette mère, les yeux pleins de sincérité, me fait part, à ma souvenance, des propos suivants:

« J'espère que vous et les membres de votre coalition comprenez bien pourquoi je ne peux vous appuyer dans la lutte que vous menez. J'espère que vous comprenez que, même si cette cause est importante à mes yeux, j'en suis encore totalement incapable! Depuis la mort de ma fille et de deux personnes très proches, les souffrances que je ressens jour après jour affectent toujours grandement mon humeur. L'énergie et la capacité d'agir pour cette cause me manquent! Je sens que ça me rendrait encore plus malade et émotif si je tentais de soutenir cette cause! Surtout qu'au fond de moi, une chose me révolte au plus haut point. Nous, les parents

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

LE TRANSPORT DES HYDROCARBURES : DANGERS ET DÉFIS

Plus ça change... ou Les leçons non apprises de Lac-Mégantic

BRUCE CAMPBELL, MARK WINFIELD*

Le transport ferroviaire du pétrole atteint présentement des sommets. En décembre 2018, 354 000 barils ont été exportés par rail chaque jour : la vaste majorité vers les raffineries du Midwest et de la côte américaine du golfe du Mexique.

Le fait n'est pas passé inaperçu des communautés nord-américaines qui se préoccupent de l'augmentation croissante des risques. Le désastre de Lac-Mégantic de 2013 constitue un rappel des conséquences tragiques de décennies de diminution des mesures de sécurité, de faillite réglementaire et de négligence corporative.

La croissance soutenue du trafic par rail - à laquelle contribuera le gouvernement de l'Alberta en ajoutant, dès l'an prochain, 120 000 barils - survient à un moment où le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) constate une augmentation significative des « mouvements non contrôlés » de trains durant la période 2014-2017 comparativement à la moyenne des cinq années précédentes, et recommande, dans son rapport sur le déraillement survenu en juillet 2013 à Lac-Mégantic, de resserrer les mesures visant à prévenir les dérives.

Le gouvernement fédéral tente de rassurer la population en soutenant que le transport du pétrole est maintenant sécuritaire, alors même que des gouvernements présentent les pipelines comme une solution de rechange à un « transport par rail plus dangereux ». Depuis le début 2019, on a remarqué au Canada un grand nombre de déraillements ferroviaires. Même si aucun n'en a l'ampleur, ils présentent des parallèles préoccupants avec celui de Lac-Mégantic. Au début de février, le départ à la dérive d'un train du Canadien Pacifique (CP) dans les Rocheuses près de Field en Colombie-Britannique a causé la mort de trois cheminots ainsi que le déraillement de 99 wagons et de deux locomotives. Le train était stationné depuis deux heures dans une pente prononcée sans que les freins à main n'aient été appliqués en plus des freins à air.

Cette pratique était permise tant par la compagnie que par Transports Canada (TC). Les règles d'exploitation de TC, pourtant remaniées à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic sous la pression de l'industrie, n'exigeaient pas l'application des freins à main en pareil cas.

Quelques jours après qu'un train fut parti à la dérive à Field, et le CP, et TC ont fait marche arrière, rendant obligatoire l'application des freins à main en plus des freins à air lorsqu'un train est stationné dans une pente. Venue après-coup, cette mesure se compare à l'action prise par TC quelques jours après Lac-Mégantic : interdiction des équipes d'une seule personne, après avoir permis à la compagnie de chemin de fer Montreal, Maine & Atlantic d'exploiter, avec un seul conducteur, ses énormes convois ferroviaires dans l'Est-du-Québec.

De plus, comme dans la tragédie de Lac-Mégantic, des problèmes mécaniques déjà signalés affectant la locomotive auraient joué un rôle dans le déraillement du CP, jetant le doute sur la surveillance des pratiques d'entretien d'équipement par la compagnie. Comme à Lac-Mégantic, la fatigue du

personnel peut aussi avoir joué un rôle dans l'accident du CP. Malgré des efforts de TC pour forcer les compagnies ferroviaires à mieux gérer la fatigue du personnel, ces dernières ont longtemps résisté, niant des preuves scientifiques dérangeantes. S'inspirant du scénario de l'industrie du tabac, elles ont pressé TC d'aller au-delà d'une « rhétorique émotive et trompeuse pour s'en tenir aux faits ». Leur résistance acharnée a incité le Bureau de la sécurité des transports du Canada à mettre la gestion de la fatigue sur sa Liste de surveillance 2016.

Récemment, Marc Garneau a émis un arrêté ministériel obligeant les compagnies à adopter des pratiques de gestion de la fatigue fondées sur la science. Il y a des signes selon lesquels les compagnies, encore une fois, se rebiffent, remettant la science en question.

Deux semaines après la catastrophe de Field, un train du CN transportant du pétrole brut a déraillé près de St-Lazare au Manitoba: 37 wagons ont quitté la voie et ont répandu - du moins en partie - leur contenu. Les wagons étaient une version modifiée du wagon citerne TC-117, développé après Lac-Mégantic comme l'étalon pour le transport de pétrole brut et autres marchandises dangereuses. Le train roulait à 49 m/h, tout juste sous la vitesse maximum permise.

Plusieurs facteurs étaient vraisemblablement à l'origine de l'accident : défauts de conception du wagon citerne TC-117 modifié, vitesse excessive, dégradation des voies due à des trains plus longs, plus lourds et voyageant plus fréquemment. Leçons non apprises ?

Malgré le danger grandissant découlant de l'augmentation dramatique du transport de pétrole brut par train dans la foulée menant à Lac-Mégantic, le gouvernement Harper a rogné les budgets consacrés tant à la sécurité ferroviaire qu'au transport des marchandises dangereuses. Le gouvernement Trudeau a consacré des ressources additionnelles pour la surveillance de la sécurité ferroviaire. Toutefois, les plans de TC pour les années qui viennent font état de budgets pour la sécurité qui nous renvoient aux années Harper. Il reste à voir si ces plans vont être renversés par le prochain budget fédéral.

Le régime réglementaire de la sécurité ferroviaire - Système de gestion de la sécurité (SGS) - pose des problèmes depuis son adoption il y a 17 ans. En fait, il continue de permettre aux compagnies de s'auto-réglementer, compromettant la sécurité lorsque celle-ci entre en conflit avec ce qui est en fin de compte les priorités.

Si un régulateur mal nanti, sous capture par l'industrie, est incapable de remplir son obligation primordiale de garantir la sécurité de ses citoyens, les leçons de Lac-Mégantic n'ont pas été retenues. La porte reste ouverte à une répétition de l'histoire.

**Bruce Campbell est l'auteur de « The Lac-Mégantic Disaster : Public Betrayal, Justice Denied ». Il est présentement professeur adjoint à la Faculté des études environnementales de l'Université York. Mark Winfield est professeur à la Faculté des études environnementales de l'Université York et a écrit sur le régime de la sécurité ferroviaire au Canada.*



Déraillement au Manitoba le 16 février 2019, on est loin du petit train électrique.

LE TRANSPORT DU PÉTROLE PAR TRAIN: JEU ET ENJEU

BRUNO DETUNÇQ
coordonnateur de la région de Montréal

Beaucoup d'enfants ont joué et jouent encore avec des trains électriques... Et même certains adultes. Voir circuler sur des rails minuscules des petites locomotives qui tirent des wagons de passagers souriants attendrit bien des cœurs. En réalité, au Canada, le transport de pétrole par train est envahissant et transforme cette vision enfantine en un danger permanent... et ça, au détriment de tous les autres aspects, que ce soit le transport de personnes, de produits alimentaires, la sécurité des habitants et la protection de l'environnement. Et là, on ne joue plus.

Voilà défilent des centaines de wagons-citernes de combustible inflammable, roulant sur les voies ferrées mal entretenues par des compagnies ayant comme seul critère la logique économique du profit, ne peut que rendre les citoyens très craintifs. Les entreprises propriétaires de ces voies ne font que le minimum d'entretien et utilisent des wagons non sécuritaires. Au Québec, le souvenir douloureux de Lac-Mégantic ne permet pas de prendre cela à la légère.

PRIVATISATION DU RAIL AU CANADA

Au début des années 1990, le rail a été totalement privatisé au Canada, locomotives, wagons et rails compris. Depuis 2002, le gouvernement est allé plus loin en permettant une autogestion presque complète des normes de sécurité ferroviaire par les compagnies de chemins de fer privées. Les résultats se sont rapidement faits sentir: diminution du nombre des inspections terrain et de la fréquence de l'entretien du matériel roulant et des voies ferrées.

COMMENT SE FAIT CE TRANSPORT DU PÉTROLE?

Depuis le début des années 1960, les wagons-citernes utilisés en Amérique du Nord pour le transport de pétrole doivent répondre à la norme DOT-111 aux États-Unis ou son équivalent CTC-111A au Canada. Cette norme est désuète et de plus, elle a été

mise en place à l'origine pour le transport de produits alimentaires comme le sirop de maïs et non pour transporter des matières dangereuses.

Une nouvelle norme, proposée en 2011, pourrait devenir obligatoire au Canada à la suite de l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic en juillet 2013. Mais le remplacement de tous les wagons prendra du temps et sera très coûteux. On estimait en 2013 que, sur les 290 000 wagons-citernes circulant en Amérique du Nord, environ 70 % sont de type DOT-111, un danger sur rail.

Le gouvernement fédéral a donné jusqu'en 2025 pour que wagons DOT-111 soient retirés de la circulation. C'est trop long.

Mais il ne faut pas se leurrer, même les nouveaux wagons ne sont pas vraiment sécuritaires. Lors d'un déraillement survenu le 15 février 2015 près de Timmins, dans le nord de l'Ontario, 19 wagons chargés de pétrole de l'Alberta ont été endommagés et leur contenu s'est répandu. Il s'agissait pourtant de wagons de type CPC-1232, censés être plus résistants.

AUGMENTATION DU TRANSPORT DU PÉTROLE

Selon Statistiques Canada, le transport de pétrole par rail est resté assez constant entre 2005 et 2011 et se chiffrait à environ 5 000 wagons par mois pour l'ensemble du réseau. Mais une augmentation rapide a été constatée à partir de 2011. Pour le mois d'août

2018, plus de 20 000 wagons ont transporté du pétrole au pays. C'est une augmentation d'un facteur 4. Celle-ci découle directement de l'augmentation de la production de pétrole des sables bitumineux.

Cette augmentation de la circulation crée une concurrence pour l'utilisation des voies ferrées sur tous les grands circuits au Canada. À titre d'exemple, les producteurs de céréales des prairies se plaignent régulièrement du manque d'accès au rail pour leurs productions. Nourrir les habitants passe après le transport des combustibles fossiles. Ça en dit long sur les priorités.

Si on laisse faire le Canada pétrolier, les choses vont empirer considérablement dans les prochaines années. Les données publiées en juin 2017 par l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) proposent de faire passer la production quotidienne de 3,85 millions de barils en 2016 à 5,1 millions de barils en 2030. Pétrole destiné essentiellement à l'exportation.

TRAINS, VILLES ET VILLAGES

Même si la vitesse maximale des trains a été réduite pour la traversée de zones habitées, le transport de pétrole reste une opération dangereuse. De plus, les villes n'ont accès à aucune information concernant le type de matière contenue dans les wagons. C'est un secret industriel, mais un secret de polichinelle : ce sont des produits dangereux. Si un incendie se déclare, les pompiers doivent connaître plus précisément le type de danger auquel ils doivent faire face, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En juillet 2013, des maires de municipalités canadiennes ont demandé à être informés et à avoir davantage de contrôle sur les trains transportant des marchandises dangereuses à travers leurs villes. Les compagnies s'opposent à cette demande.

Le transport des personnes par train est un choix écologique pour la plupart des pays du monde. Au Canada ce mode a énormément diminué depuis 50 ans, sauf dans certaines zones urbaines. Le transport de vrac a pris la place, principalement le pétrole. On passe donc d'un transport écologiquement sain à un transport pénalisant la planète entière. On est loin du petit train électrique.

SUITE > LA RÉSILIENCE ÉMOUSSÉE DES MÉGANTICOIS!

des victimes, n'avons pas eu de vraies réponses! Les véritables responsables de la mort de ceux qu'on aime restent impunis! Ils n'ont jamais fait face à la justice. Aucune poursuite criminelle n'a été intentée contre eux. On dirait que les gouvernements les protègent! C'est ça qui me déchire profondément le cœur. Depuis, j'ai perdu confiance envers le système de justice et envers les politiciens. La voie de contournement qu'ils nous promettent en 2022 et que je considère importante, je n'ose y croire. Car le tracé imposé divise les terres des cultivateurs. Ça va faire de nouvelles victimes collatérales, c'est injuste pour eux! Voilà M. Bellefleur, comprenez ma souffrance et ma perte de confiance envers les autorités. Je dois surtout me ménager, si je veux passer un jour au travers de ce drame. Au revoir, M. Bellefleur. »

La teneur et les propos exprimés par cette mère

endeuillée sont très factuels et profondément ressentis. Bien que je ne puisse les généraliser à tous les proches des victimes, je me rappelle tout de même les avoir déjà perçus, en tout ou en partie, à travers plusieurs témoignages reçus de parents de victimes rencontrés.

De plus, je me souviens d'aveux déchirants exprimés par plusieurs autres citoyens et gens d'affaires ayant été confrontés à des pertes matérielles, domiciliaires et financières reliées à cette tragédie. Ce qui me frappe le plus dans leurs témoignages, c'est le sentiment d'amertume que ces personnes ressentent toujours face aux divers impacts vécus de la tragédie et particulièrement de ceux de l'après-tragédie. Pour plusieurs, le traitement par les autorités municipales, provinciales et fédérales de leur situation personnelle, domiciliaire et financière post-tragédie a été perçu comme non respectueux de

leur réalité et leurs attentes. Pour plusieurs, le sentiment d'iniquité et d'injustice est toujours présent dans leurs discours.

Encore là, je ne peux généraliser ces états d'âme à l'ensemble de la population méganticoise. Beaucoup de citoyens de Lac-Mégantic et de la région vont bien, voire même très bien. Heureusement pour eux, les niveaux d'exposition aux pertes et aux épreuves ont été moindres ou plus facilement réglés ou assumés. Leur destin, leur force de caractère et leur capacité de résilience les ont sans doute mieux protégés ou préservés des conséquences et des suites de ce drame. La population de Lac-Mégantic a aussi grandement besoin de leurs visions et de leurs forces d'agir, afin de reconstruire le sentiment de sécurité et la prospérité de notre communauté. Cependant, plusieurs Méganticois tremblent toujours de peur. Chaque semaine

des convois sont laissés stationnés en haut des pentes de Nantes et de Vachon et des centaines de citernes de produits pétroliers et toxiques continuent de traverser jour et nuit Lac-Mégantic.

À travers ce témoignage, il faut surtout se rappeler que la tragédie de Lac-Mégantic est une des graves catastrophes humaines et environnementales du XXI^e siècle au Canada, que la population de Lac-Mégantic est toujours prise de mal-être, d'insécurité et de sentiments de justice non rendue. Seule une commission d'enquête publique indépendante permettrait de clarifier et d'éviter que pareil drame ne se reproduise ailleurs au Canada. C'est pourquoi une troisième pétition électronique est actuellement en ligne sur le site de la Chambre de Communes à Ottawa à l'onglet "Lac-Mégantic". Il faut la signer en appui à Lac-Mégantic et toutes les autres communautés à risque!

LE GAZ NATUREL : UNE ÉNERGIE DE TRANSITION ?

Les projets gaziers au Québec : rien à voir avec la transition!

LOUISE MORAND
CVH L'Assomption

L'expression «énergie de transition» est utilisée par l'industrie et les gouvernements pour promouvoir la filière du gaz naturel comme substitut du pétrole, du mazout et du charbon pour la production de chaleur et le fonctionnement des machines.

En fait, il s'agit d'un détournement du sens initial de la transition énergétique, qui vise à remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie sans hydrocarbures, comme les énergies solaire, éolienne, hydraulique, géothermique. Ce détournement de sens, avec la désinformation qui l'accompagne, peut avoir des conséquences très graves sur l'état de santé de notre biosphère et de notre économie, en minant nos efforts visant à éliminer les gaz à effet de serre.

UN PUISSANT GAZ À EFFET DE SERRE

Qu'il soit conventionnel ou obtenu par fracturation, le gaz naturel (aussi appelé gaz fossile) est composé à 95% de méthane. À Ottawa comme à Québec, les gouvernements font la promotion de l'industrie gazière en minimisant le pouvoir de réchauffement atmosphérique du méthane. D'abord, aucune distinction n'est faite entre le gaz conventionnel et celui obtenu par fracturation hydraulique qui est pourtant jusqu'à 50% plus émetteur de GES. Ensuite, le gouvernement analyse le potentiel de réchauffement global du gaz sur une échelle de 100 ans. Or, il est scientifiquement démontré que, pendant les 20 premières années où il est libéré dans l'atmosphère, le méthane a un effet de serre presque trois fois plus puissant que sur une moyenne de 100 ans. Comme la transition énergétique doit être mise en place dans un horizon de 15 à 35 ans, ce sont les données à court terme qui doivent servir à évaluer l'impact de notre utilisation du gaz. Il convient donc d'affirmer, de concert avec la communauté scientifique, que le méthane est 87 fois plus à effet de serre que le CO₂ par unité de masse, et non pas 34 fois comme il est cité souvent.

Les émissions fugitives de méthane tout au long du cycle de vie du gaz sont un autre élément qui n'est pas suffisamment pris en compte par les promoteurs et les décideurs. Des études ont démontré que les fuites de gaz à la tête d'un puits au moment du forage et après sa fermeture peuvent représenter de 3,6 à 9% du volume total de production. Des fuites sont enregistrées également à toutes les étapes du transport, du stockage, du traitement, de la distribution et de la combustion du gaz. Ces fuites annulent le modeste avantage compétitif du gaz par rapport aux autres énergies fossiles, y compris le charbon. Il est donc faux de prétendre, comme le fait la compagnie *Énergir*, que le gaz naturel liquéfié est 32% moins émetteur de GES que le mazout. Les experts reconnaissent que le gaz n'a aucun rôle à jouer dans un scénario de transition énergétique, sinon de rester dans le sol.

L'efficacité énergétique, un autre élément essentiel de la transition, n'est pas au rendez-vous avec le gaz. Il est démontré que, dans le transport lourd, les moteurs fonctionnant au gaz naturel liquéfié (GNL) ont une efficacité énergétique très inférieure aux moteurs électriques et que leurs émissions de gaz à effet de serre surpassent de 4% celles des moteurs fonctionnant au diesel.

UNE MENACE POUR L'EAU ET LA SANTÉ

Plus de 21 millions de litres d'eau (21 000 m³) peuvent être nécessaires pour fracturer un puits de pétrole ou de gaz. Le liquide de forage est additionné de tonnes de produits chimiques toxiques, et peut ramener à la surface des métaux lourds et des particules radioactives. Aucune usine de traitement ne peut décontaminer cette eau. Il n'existe aucune méthode efficace pour disposer des déchets toxiques et radioactifs issus de la fracturation. Les liquides sont en grande partie réinjectés dans les puits où ils constituent une menace pour l'eau souterraine et de surface.

La période de production rentable d'un puits avec fracturation ne dure que de 2 à 5 ans. L'exploitant ne récolte que 1 à 2% des hydrocarbures dans le cas du pétrole, et 15 à 20% dans le cas du gaz. Après la fermeture du puits, les liquides et les hydrocarbures qui restent dans le sous-sol maintenant fracturé continueront leur migration vers la nappe phréatique et vers la surface pendant des siècles et des millénaires, ce qui constitue une source de gaz à effet de serre et un héritage empoisonné pour les générations futures. À titre d'exemple, le Québec compte 618 puits abandonnés dont près de la moitié présentent des fuites. Aucune action sérieuse n'a encore été entreprise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles responsable de leur entretien. Et le plus inquiétant est que le ministère a déclaré conformes des puits qu'il n'avait ni localisés ni inspectés.

Nous ignorons à peu près tout de la façon dont migrera, pendant les siècles à venir, la pollution souterraine des puits de pétrole et de gaz de l'Ouest canadien à travers le plateau continental et l'Arctique. Nous savons toutefois que les projets de forage qui ont cours présentement en Gaspésie aux sites Bourque et Galt risquent de contaminer les bassins versants de deux rivières à saumon, les rivières York et Dartmouth. Nous savons également que la pollution et les GES ne connaissent pas de frontière. C'est toute la planète qui subit les impacts du réchauffement climatique et de la pollution due à l'industrie du pétrole et du gaz.

UNE IMPASSE ÉCONOMIQUE

Le gaz n'est pas une énergie de transition valable pour la sauvegarde du climat et la protection des écosystèmes; il ne l'est pas non plus pour l'économie. Les nouvelles sources d'hydrocarbures non conventionnels, comme le pétrole des sables bitumineux et le gaz de schiste, coûtent beaucoup plus cher à exploiter que les gisements conventionnels. Même si les promoteurs font miroiter un enrichissement rapide de la population grâce aux emplois et aux redevances versées à l'État, dans les faits, en l'absence de subventions, le gaz est moins compétitif que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables telles que le solaire et l'éolien.

Des analystes reconnaissent que l'industrie du gaz non conventionnel est au bord de l'effondrement. Comme l'a démontré l'ingénieur-géologue Marc Durand, le puits fracturé donnant le meilleur rendement au Québec ne couvre même pas la moitié de ses frais de construction. L'industrie du pétrole et du gaz non conventionnel est engagée dans une fuite en avant qui l'oblige à forer toujours davantage pour compenser le déclin productif de ses anciens puits. Le taux de retour énergétique sur



Vous ne passerez pas!
ILLUSTRATION : FRANÇOIS BERGER

l'investissement est toujours en baisse, c'est-à-dire qu'il lui faut investir d'avantage d'énergie pour en obtenir moins.

Comme le souligne Harvey L. Mead, cette baisse de productivité énergétique mène à une récession permanente des autres secteurs économiques de la société, qui doivent compenser le prix trop élevé de l'énergie. Ce scénario est déjà bien visible chez nous, alors que les gouvernements fédéral et provincial ont coupé largement les dépenses dans les services publics liés à la santé, à l'agriculture et à l'éducation, tout en consentant des milliards aux pétrolières et aux gazières. Au Québec, depuis 2011, le gouvernement provincial a investi plus de deux milliards de dollars en soutien à des projets d'exploitation et à la consommation d'hydrocarbures. Au fédéral, c'est 62 milliards qui ont été investis entre 2012 et 2017. Et c'est sans compter les sommes colossales qui devront être versées aux villes, aux entreprises et aux particuliers pour compenser les pertes d'infrastructures et de

production et les dommages matériels liés aux événements climatiques extrêmes, conséquence directe de notre consommation d'hydrocarbures.

UNE GUERRE DE PIPELINES

Le projet Gazoduq-GNL Québec, qui vise à exporter le gaz albertain par pipeline à travers l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac Saint-Jean, et ensuite par bateau via le Parc marin du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent, s'inscrit dans un contexte de tensions politiques entre l'Union Européenne, les États-Unis et la Russie. Cette dernière possède les premières réserves mondiales de gaz naturel conventionnel. La nouvelle réglementation environnementale européenne visant à fermer les centrales au charbon accroît la demande pour le gaz. Certains pays européens et les États-Unis veulent freiner la pénétration du gaz russe dans le marché

européen, en dépit du fait que ce gaz conventionnel est beaucoup moins dommageable sur les plans environnemental, climatique et économique que le gaz en provenance de l'Amérique.

Le projet Gazoduq-GNL Québec relève d'un modèle économique capitaliste sauvage, insensible au bien commun, mondialisé et axé sur la croissance. À l'opposé de ce modèle, des experts de la transition énergétique recommandent une décroissance planifiée et un abandon des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables

fonctionnant en réseaux décentralisés (les *smart grids*). Le Québec a tout le potentiel pour réaliser cette transition avec succès et entraîner le reste du pays avec lui. Nos gouvernements doivent en prendre conscience et effectuer ce virage dès maintenant. Dans 10 ans il sera trop tard pour éviter un réchauffement incontrôlable de la planète.

Le gaz n'est pas une énergie de transition valable pour la sauvegarde du climat et la protection des écosystèmes; il ne l'est pas non plus pour l'économie.

DE COULE PAS CHEZ NOUS! À GAZ JURASSIQUE

FONDATION COULE PAS CHEZ NOUS

La campagne citoyenne *Coule pas chez nous!* est née en 2014 suite à l'indignation de dizaines de personnes à travers la province face au projet de pipeline Énergie Est de Transcanada. Ce dernier menaçait les territoires que nous habitons (eau, forêts, terres agricoles etc) pour l'expansion des sables bitumineux de l'Alberta et l'exportation de leur pétrole. En quatre ans, la mobilisation est passée de quelques dizaines d'opposant.e.s à des milliers. Partout, des gens se sont organisés, ont formé des comités locaux, ont marché ensemble, ont cogné à la porte de leurs concitoyens, ont participé à leur conseil municipal, etc. D'Est en Ouest, le désaccord de la population s'est matérialisé par l'affichage de pancartes *Coule pas chez nous!* et la décoration des pièces de 1\$ avec le huard englué. L'opposition s'est aussi exprimée en trinquant à la santé de nos rivières avec la bière éponyme de la fondation et tant d'autres actions plus créatives les unes que les autres.

Le 5 octobre 2017, Transcanada annonçait qu'elle renonçait à son projet controversé. Gagner une bataille comme celle-là, ça donne des ailes. C'est donc avec beaucoup de fierté et un optimisme sans borne que la Fondation Coule pas chez nous poursuit son travail.

Comme le dit son slogan : «l'avenir n'est pas dans les fossiles»!

En ce sens, une nouvelle campagne est née en 2018 afin de rétablir la vérité sur le gaz "naturel" d'origine fossile : *Gaz jurassique*. Pour cause, la désinformation qui circule à propos de cet hydrocarbure présente une énergie supposément propre, tant pour le climat que lors de son extraction, et soit-disant rentable.

L'imaginaire de l'ère jurassique et des dinosaures est donc tout indiqué pour illustrer cette ressource fossile ainsi que les politiques archaïques en sa faveur. Suite à son lancement devant l'Assemblée nationale le 26 août 2018, les groupes répartis sur le territoire se sont activés pour diffuser cette campagne en distribuant du matériel d'information auprès des candidat.e.s aux élections provinciales de l'automne 2018, lors de conférences, de marches, de marchés publics, lors de spectacles ou encore dans le cadre de la tournée de conférences du Dr Éric Notebaert portant sur la santé et la fracturation. Les porte-paroles ont contribué au rayonnement de *Gaz Jurassique* par des entrevues et des discours publics.

Ensemble, en informant et en mobilisant la population et les acteurs locaux afin de démystifier une bonne fois pour toutes l'ère dépassée des hydrocarbures, nous pourrions entreprendre une réelle transition!

Pour en savoir plus : www.coulepascheznous.com



LE PÉTROLE ET LE GAZ NE SE BOIVENT PAS

MUNICIPALITÉS, PROTECTION DE L'EAU POTABLE ET RECHERCHE DES HYDROCARBURES

L'EAU AVANT LES HYDROCARBURES !

C'est sur la base de ce slogan que plus de 300 municipalités québécoises représentant plus de 4 millions de citoyens et citoyennes réclament, depuis plusieurs années maintenant, d'augmenter les distances séparatrices entre leurs sources d'eau potable et d'éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières.

GÉRARD JEAN

Maire de Lanoraie et porte-parole du Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au RPEP

Rappelons d'abord quelques étapes de cette patiente démarche des municipalités québécoises. Dès 2011, alors que des forages gaziers sont en cours au Québec, des municipalités québécoises adoptent le Règlement dit de Saint-Bonaventure qui, sans interdire les forages dans les territoires municipaux, exige le respect de distances séparatrice entre les sources d'eau potable et les forages gaziers et pétroliers. Appuyés par un collectif de scientifiques indépendants, ces municipalités soutiennent qu'à moins de 2 km des puits gaziers et pétroliers, les sources d'eau potable sont mises en danger.

Commencent alors de grandes manœuvres des sociétés gazières pour faire invalider ce règlement (contestation à Gaspé, poursuite contre la municipalité de Ristigouche). Le gouvernement de Pauline Marois cède à la pression des gazières et présente un projet de règlement qui réduit la distance séparatrice à seulement 300 mètres. Les municipalités rejettent cette proposition. Ce projet de règlement ne sera jamais mis en vigueur.

A l'arrivée du gouvernement libéral, les choses ne traînent pas. Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) est mis en vigueur et il prévoit une distance minimale de 500 mètres pour la protection des sources d'eau potable.

Une fois de plus, les municipalités rejettent ce règlement. Lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-

de-Grantham à l'automne

2014, une trentaine de municipalités décident de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la permission de déroger à la norme provinciale, pour imposer une meilleure protection de leurs sources d'eau potable. Une vaste campagne de signatures de la demande de dérogation est lancée et obtient d'excellents résultats : plus de 300 municipalités s'unissent autour de cette revendication commune.

Usant de subterfuges, le ministère exige, en mai 2016, la présentation d'un règlement et non d'une simple requête. Il faut donc reprendre la démarche au tout début.

Mais il en faut plus pour épuiser la détermination des élu.e.s locaux. Un collectif de juristes spécialisés se joint à l'équipe des scientifiques indépendants qui soutiennent les municipalités et un règlement est élaboré et soumis aux municipalités. La réponse des élu.e.s locaux ne se fait pas attendre et plus de 330 municipalités adoptent le projet de règlement.

Une fois encore, la réponse du ministère de l'Environnement se fait attendre. En désespoir de cause, les membres du Comité de pilotage des municipalités qui réclament la dérogation au règlement provincial décident de demander l'intervention des tribunaux et une assemblée de plus de 125 élu.e.s vote à l'unanimité de présenter une requête à la Cour supérieure du Québec.

Devant cette décision et à la veille des élections provinciales, le

gouvernement publie de nouvelles normes de protection et de nouvelles distances séparatrices. Ces normes découlent toutefois de la *Loi sur les hydrocarbures*; elles sont fragiles et ne règlent pas l'ensemble du dossier.

De plus, les normes prévues par le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) ne sont toujours pas harmonisées avec celles qui ont été adoptées en vertu de la *Loi sur les hydrocarbures*. Des rencontres ont été tenues avec la ministre libérale de l'Environnement, madame Isabelle Melançon, mais n'ont pas abouties.

Avec l'élection du gouvernement Legault, les membres du Comité de pilotage ont repris leurs démarches pour obtenir enfin gain de cause. Et il est clair que nous ne lâcherons pas. ... Peu importe ce que l'on pense ou l'on souhaite par rapport à la recherche d'hydrocarbures, une chose est certaine : sans eau potable, aucun développement n'est possible.

L'eau et les hydrocarbures ne se mélangent pas. Parlez-en aux citoyens et citoyennes de Ville Mercier qui ont vu leurs sources d'eau condamnées depuis plus de 40 ans par la pollution résultant de l'enfouissement de résidus d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Alors, aucun doute possible : l'eau avant les hydrocarbures!

Ristigouche

FRANÇOIS BOULAY

Maire de Ristigouche Sud-Est

La municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est est une petite communauté de 158 habitants picotés ici et là dans les vallons des Appalaches et le long des berges de la rivière Ristigouche, en amont de l'estuaire de la Baie des Chaleurs.

Cette histoire s'enclenche en 2011 lorsque la compagnie Gastem Inc. s'invite sur le territoire de la municipalité par le biais d'une entente avec des propriétaires terriens lui accordant ainsi deux billets d'entrée comprenant, d'une part, un droit de passage et, d'autre part, l'accès à un terrain pour l'établissement d'un site de forage.

À l'automne 2011, la compagnie entreprend les travaux préparatoires dont la plateforme, les fosses de rétention et les puits d'observation. Dès novembre, et tel que prescrit par l'industrie des énergies fossiles dans son manuel corporatif des meilleures pratiques de gestion, Gastem inc. tient une réunion publique afin de présenter tous les aspects du projet, ses retombées économiques et de sécuriser l'acceptabilité sociale de la communauté. Tous les professionnels y sont... dont le biologiste en chef qui confirmera l'absence, ou presque, des risques à l'environnement... l'ingénieur en chef, le contremaître et, bien sûr, Raymond Savoie, le PDG. À la question lancée sur l'utilisation de la technique de fracturation hydraulique, les réponses sont nébuleuses et évasives. Dès lors, l'inquiétude prend racine puis se met à pousser.

Certificat d'autorisation en main à l'été 2012, la compagnie annonce à l'automne le report des activités de forage au dégel printanier suivant... faute d'avoir pu recevoir la foreuse à temps.

L'inquiétude citoyenne s'attable en cuisine en janvier 2013, soucieuse des risques de contamination de ses sources d'eau potable et craignant l'arrivée du printemps. Deux tableés plus tard, la mobilisation citoyenne se présente à la séance municipale du 4 février, dépose copie du règlement dit de Saint-Bonaventure (mouture Gaspé); s'en suit la plénière et les citoyens obtiennent d'une conseillère le dépôt d'un avis de motion préalable à l'adoption du règlement.

Le 11 février, une lettre - sur laquelle étaient apposées 92 signatures de résidents exigeant l'adoption du règlement - est soumise à la municipalité. Le 4 mars 2013, la municipalité de Ristigouche Sud-Est adopte son règlement de protection de ses sources d'eau potable.

Gastem émet une mise en demeure en mai et, le 30 août 2013, la municipalité se voit servir, par l'huissier de la cour, une requête en dommages et intérêts au montant de 1 496 000 \$.

Issus de la mobilisation citoyenne et forts de l'inquiétude bien enracinée, quatre résidents remportent leurs sièges aux élections municipales de novembre 2013. Ristigouche se dote dès lors d'un gouvernement citoyen mobilisé envers la protection de son eau potable.

SOLIDARITÉ!

Inquiétudes imbibées d'incertitudes multiples... le temps et l'humeur étaient indéniablement sombres à Ristigouche à l'hiver 2014.

D'une couverture médiatique éclair à Montréal en juin 2014, naîtra la première brise de solidarité citoyenne envers notre défense. Ce courriel qui se lisait : « J'ai entendu votre histoire. Quelle horreur! Dites-moi comment vous aider? Dites-moi où puis-je vous envoyer de l'argent! » aura initié cette fantastique campagne de Solidarité Ristigouche.

Ristigouche aura bénéficié d'un éveil collectif citoyen et d'une démonstration de solidarité citoyenne et municipale remarquable au cours des trois années de campagne. La générosité citoyenne, parsemée d'ingéniosité à lever des fonds pour appuyer notre défense aura touché, profondément, les habitants de Ristigouche à jamais.

Que dire de ces fillettes qui bricolèrent et vendirent leurs petits produits au marché du samedi, pour nous acheminer leur cumul combiné de 42,82 \$, que dire de Mathilde Grenier et Myriam Legault-Beaugard qui nagèrent 20 km dans la rivière Gatineau, que dire de tous ces chanteurs, comédiens et conteurs livrant multiples spectacles à travers le Québec et ces fameux gens de Lanauidière s'étant mobilisés dans une campagne d'appui régional culminant par ce fabuleux spectacle à l'église de La Visitation-de-l'Île-Dupas. Enfin, ce chèque anonyme de 10 000 \$ avec quelques mots, les plus de 100 municipalités, syndicats et organismes des quatre coins du Québec.

VICTOIRE CITOYENNE

Le jugement favorable décerné à notre communauté par la Juge Tremblay le 28 février 2018 appartient à tous et chacun ayant soutenu Ristigouche. C'est grâce à vos appuis que se seront produites la réussite et la victoire judiciaire issue du laborieux travail de défense élaboré par cette fabuleuse équipe de juristes Girard, Robitaille, Hétu, Langelier et al.

Dans sa décision, la juge Tremblay écrivait trois énoncés clés: « Les municipalités sont reconnues comme palier gouvernemental et doivent assumer leurs responsabilités dans la protection de l'environnement sur leur territoire en fonction du principe de subsidiarité. »

« La Cour supérieure précisait en 2011 que les municipalités du Québec n'échappent aucunement au rôle qu'elles doivent jouer dans la protection de la qualité de l'environnement. »

« Le Tribunal rappelle qu'une municipalité a le devoir de faire respecter sur son territoire le principe de précaution, lequel est maintenant enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*. »

L'ODIEUX DE L'HISTOIRE

Un regard en arrière dans les détails des événements vécus et révélés lors du procès dévoile au grand soleil l'odieux qui chapeaute aujourd'hui les têtes des actionnaires et des administrateurs de la compagnie Gastem.

Et que dire du gouvernement de l'époque... gênant pour eux, au mieux.

QUI DIT COMPÉTENCE MUNICIPALE DIT COMPÉTENCE CITOYENNE

Debout citoyens! Debout municipalités! Cet environnement qui nous fait vivre à besoin de vous pour le protéger. Qu'on se le dise, cette responsabilité, cette compétence nous appartient à tous et chacun, nous, qui occupons ce fabuleux territoire.

Des communautés bleues au Québec : de l'eau pour tous

MARTINE CHATELAIN

Porte-parole Eau Secours!

La journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2019, a eu pour thème *De l'eau pour tous*. Les Nations Unies qui initient cette journée veulent ainsi mettre en lumière les 2,1 milliards de personnes dans le monde qui n'ont pas accès à de l'eau potable. Au Québec ce sont plus de cent municipalités qui ont vécu des avis d'ébullition ou de non consommation d'eau en 2018 et dans les communautés autochtones le problème perdure souvent depuis plusieurs années.

Eau Secours, le Conseil des canadiens et le Syndicat de la fonction publique (SCFP-CUPE) ont mis sur pied le programme des communautés bleues qui répond tout à fait aux objectifs de l'ONU. Le projet Communautés bleues invite les municipalités à adopter un cadre pour la reconnaissance de l'eau comme bien commun par le biais de trois actions simples :

1- Reconnaître l'eau et les services sanitaires comme droits de la personne.

2- Promouvoir des services d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées financés, détenus et exploités par le secteur public.

3- Interdire ou éliminer progressivement la vente d'eau embouteillée dans les édifices publics et lors d'événements municipaux.

Les municipalités sont responsables de l'approvisionnement en eau, de sa qualité, de sa conservation et de son traitement. Nos cours d'eau sont de plus en plus pollués par des activités industrielles ou agricoles non durables. De nombreux systèmes municipaux de traitement des eaux usées auraient besoin d'une mise à niveau pour assurer une protection adéquate des sources d'eau potable de leur région. Les municipalités doivent donner l'exemple et protéger l'eau. Nos services d'eau sont aussi de plus en plus menacés par la privatisation. L'eau doit demeurer sous juridiction publique pour assurer une répartition équitable de ce bien commun et les administrations publiques jouent un rôle primordial dans la reconnaissance de l'eau comme bien commun

à partager entre tous équitablement.

Les villes s'engagent à ne plus acheter ou vendre d'eau en bouteille dans tous les édifices municipaux; hôtel de ville, arénas, bibliothèques et dans les événements publics. Les villes produisent et distribuent une eau publique d'excellente qualité qui doit être accessible à tous. En reconnaissant le droit à l'eau, elles s'engagent à protéger leurs sources d'eau pour que tous les citoyens en bénéficient au meilleur coût possible.

Elles s'engagent aussi à garder sous le contrôle des élus la gestion de l'eau. Plusieurs municipalités canadiennes comme Victoria, Vancouver Nord et Niagara Falls ont déjà joint le mouvement qui s'étend maintenant au niveau international. La ville de Berne fut la première communauté bleue à l'extérieur du Canada et Paris, Berlin, Thessaloniki, Northampton et plusieurs autres villes partout au monde ont été reconnues communautés bleues.

Depuis peu le mouvement s'étend et Eau Secours avec des



bénévoles motivés de toutes les régions du Québec ont rencontré des conseils municipaux fiers de mettre de l'avant leur gestion responsable de l'eau. La première communauté bleue du Québec, Amqui, a pavé la route à Danville, Nicolet, Trois-Rivières, Montréal et Rivière-du-Loup. Ces six premières communautés bleues inspirent leurs régions respectives et plusieurs autres communautés bleues annoncent déjà leurs intentions d'adhérer au mouvement mondial.

Avez-vous le goût de vous impliquer dans ce grand mouvement? Il n'y a qu'à contacter Eau Secours sur le site : www.eausecours.org dans le dossier communauté bleue ou au téléphone au 418 524 0099.

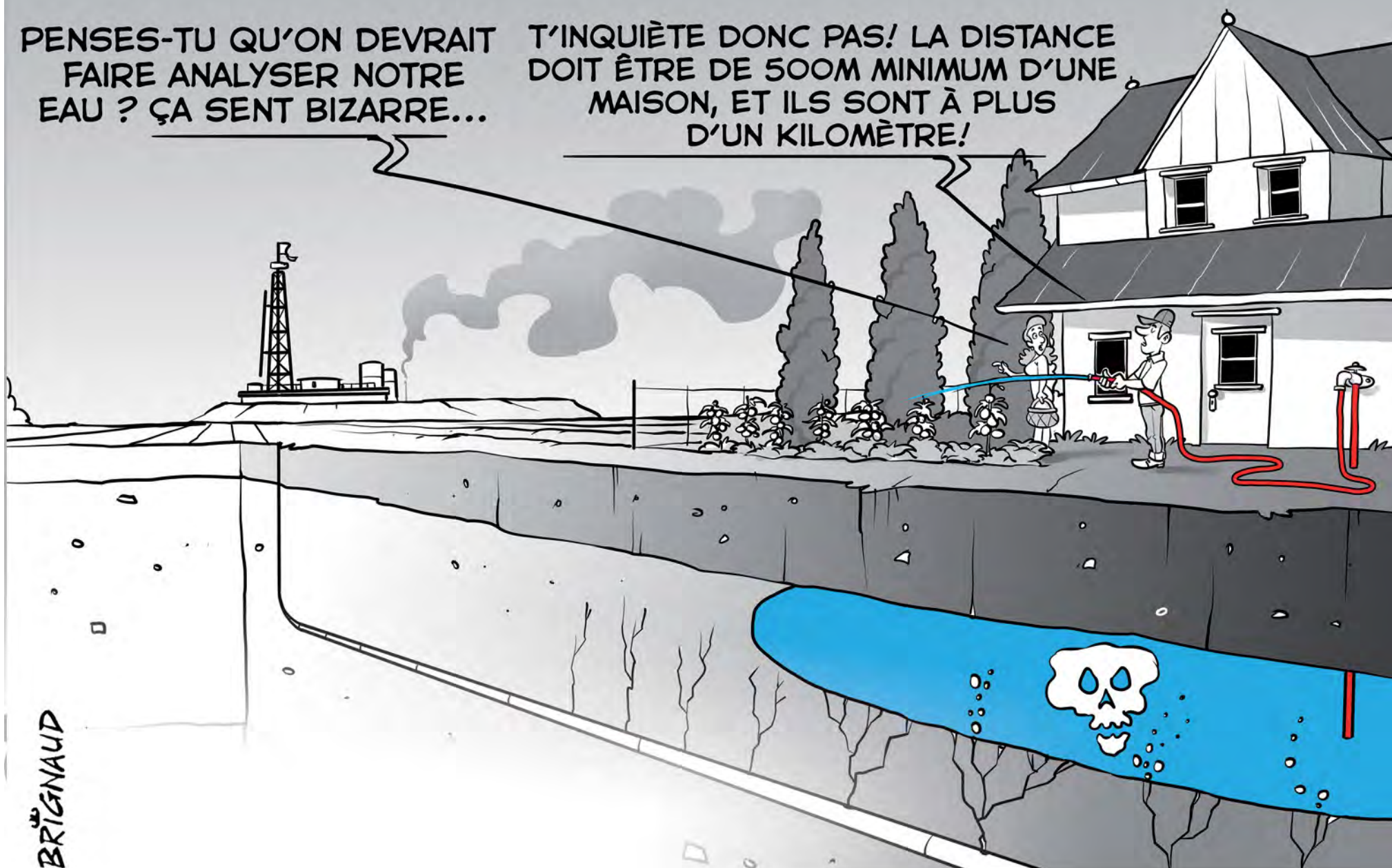
JOIGNEZ-VOUS À LA LUTTE, RALLIEZ LE RVHQ !



VUE EN COUPE D'UN RÈGLEMENT QUI NOUS PREND POUR DES IDIOTS

PENSES-TU QU'ON DEVRAIT
FAIRE ANALYSER NOTRE
EAU ? ÇA SENT BIZARRE...

T'INQUIÈTE DONC PAS! LA DISTANCE
DOIT ÊTRE DE 500M MINIMUM D'UNE
MAISON, ET ILS SONT À PLUS
D'UN KILOMÈTRE!



RVHQ

www.rvhq.ca

COULE PAS CHEZ NOUS

www.coulepascheznous.com

Les dinosaures sont imprimées sur des t-shirt vendus en ligne sur CPCN, voir site internet plus haut.

**FRONT COMMUN POUR LA
TRANSITION ÉNERGETIQUE**

www.pourlatransitionenergetique.org

OURANOS

Groupe d'étude sur le climat au Québec
www.ouranos.ca

IPCC \ GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Organisme international créé en 1988 par l'ONU et dédié à l'analyse de l'évolution du climat

www.ipcc.ch/about

NOAA

National Oceanic and Atmospheric Administration

Agence américaine responsable de l'étude de l'océan et de l'atmosphère, fondée en 1970

www.noaa.gov